

**Zeitschrift:** Éducateur et bulletin corporatif : organe hebdomadaire de la Société Pédagogique de la Suisse Romande

**Herausgeber:** Société Pédagogique de la Suisse Romande

**Band:** 113 (1977)

**Heft:** 34

## Heft

### Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

### Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

### Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

**Download PDF:** 02.01.2026

**ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>**

# éducateur

Organe hebdomadaire  
de la Société pédagogique  
de la Suisse romande

*MZ* et bulletin corporatif

Dans ce numéro :

**Journée romande de l'éducation permanente** (page 824)



Doris Vogt

# Face à 26 projecteurs, Ilado se classe parmi les meilleurs.

## Officiellement.

Un groupe d'études de l'Union suisse des enseignants a testé à fond l'ensemble des rétro-projecteurs. Cette enquête n'a négligé aucun des critères essentiels: sécurité, maniabilité, éclairage, optique, refroidissement. Résultat: Le projecteur Ilado de Messerli, conjointement avec 3 autres appareils, a obtenu la plus haute cotation, et se classe ainsi parmi les meilleurs.

Un résultat fondé sur des évidences:

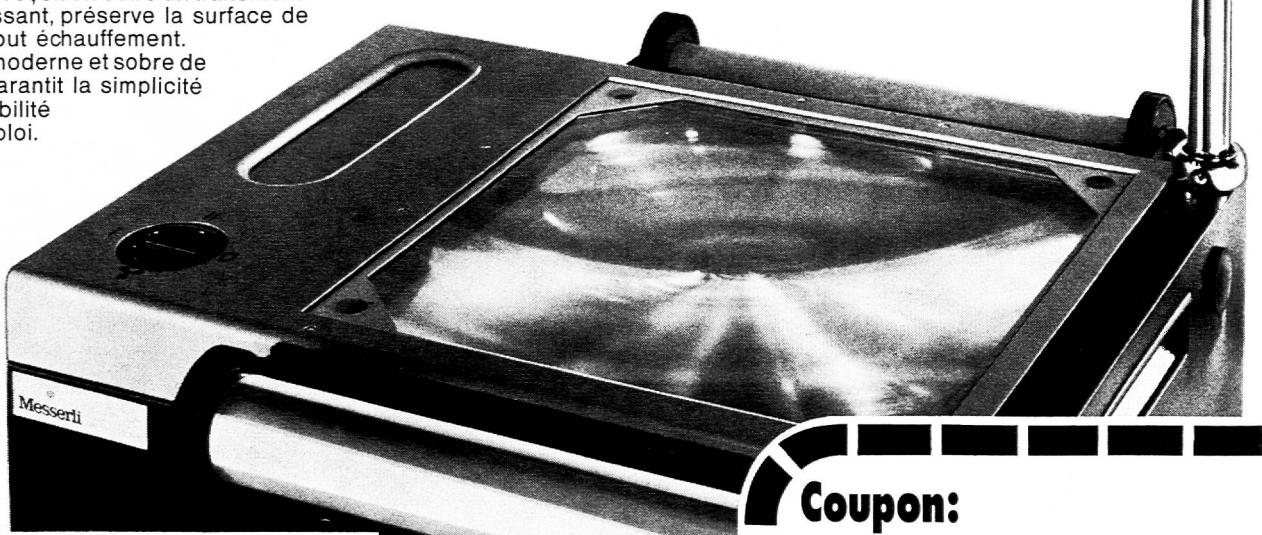
1. Le système à double chambre d'Ilado met en œuvre la technique la plus évoluée. Elle confère un éclairage parfaitement homogène à l'image projetée, et lui assure en plus une netteté sur son pourtour.
2. La ventilation à double flux de la lentille Fresnel, qui reçoit en outre un traitement anti-éblouissant, préserve la surface de travail de tout échauffement.
3. Le design moderne et sobre de l'appareil garantit la simplicité et la maniabilité de son emploi.

Vous facilitez votre tâche, et celle de vos élèves, grâce à cet auxiliaire idéal. Parachevez votre enseignement avec le rétro-projecteur Ilado de Messerli.



### Messerli

**L'expert en audiovisuel qui comprend les problèmes de bureau.**



### Coupon:

Je ne demande qu'à être convaincu, mais il me faudrait un peu plus d'informations. Aussi, faites-moi parvenir:

- Le résultat officiel du test
- Une documentation Ilado complète
- Des informations sur les avantages du système Messerli
- La visite de votre représentant

Nom, prénom:

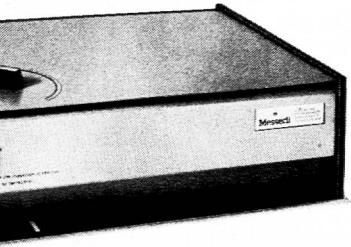
Rue:

Localité:

Tél.:

I/E/3

Veuillez, s'il vous plaît, envoyer ce coupon à:  
A. Messerli SA,  
80, rue de Lausanne, 1202 Genève



### Avec Lanyfax,

**votre Ilado donne la mesure de sa créativité.**

Le thermocopieur Lanyfax vous permet de tirer un grand nombre de copies pour votre rétro-projecteur. Rapidement et sans problème. Vous ajoutez ainsi à votre Ilado les dimensions de la créativité et de la rationalisation. Votre enseignement ne peut en devenir que plus captivant.

## Sommaire

<b>ÉDITORIAL</b>	
La situation de l'emploi	823
<b>ÉDUCATION PERMANENTE</b>	
Journée romande	824
<b>COMITÉ CENTRAL</b>	
CIRCE III	825
Information CMOPE	825
<b>VAUD</b>	
Journée	
« Education permanente »	827
AVMES	827
Section de Lausanne	828
Mimosa	829
AVEPS	829
SVTM	830
<b>GENÈVE</b>	
Education permanente	831
Equipes pédagogiques	831
CIA	832
A propos de discipline	833
Cité radieuse	833
<b>NEUCHÂTEL</b>	
Education permanente	834
Futurs collègues	835
<b>JURA</b>	
Formation du corps enseignant	836
Marianne s'y promène	837
J'ai retenu de mes lectures	837
L'endoctrinement	837
Centre de perfectionnement	839
Education physique	839
<b>FRIBOURG</b>	
La délinquance des enfants	840
Dimanche après-midi	841
Education permanente	841
<b>VALAIS</b>	
Tribune libre	842
<b>DIVERS</b>	
Un métier pour demain	826

## éditeur

Rédacteurs responsables :

**Bulletin corporatif** (numéros pairs) :  
François BOURQUIN, case postale 445, 2001 Neuchâtel.

**Educateur** (numéros impairs) :

Jean-Claude BADOUX, En Collonges, 1093 La Conversion-sur-Lutry.

**Comité de rédaction** (numéros impairs) :

Lisette Badoux, chemin des Cèdres 9, 1004 Lausanne.

René Blind, 1411 Cronay.

Henri Porchet, 1166 Perroy.

Administration, abonnements et annonces : IMPRIMERIE CORBAZ S.A., 1820 Montreux, av. des Planches 22, tél. (021) 62 47 62. Chèques postaux 18 - 3 79.

Prix de l'abonnement annuel :

Suisse Fr. 38.— ; étranger Fr. 48.—.

## La situation de l'emploi

*La chronique « La SPR une et diverse » du N° 30 de l'« Educateur » faisait le point dans le domaine de l'emploi des enseignants primaires romands. Une fois de plus, les situations des cantons romands concernés sont différentes : deux d'entre eux connaissent un certain équilibre, un voit la fin d'une pléthora momentanée, deux sont en situation de légère pléthora alors qu'un seul se trouve confronté avec des difficultés sérieuses dans ce domaine.*

*A l'exception d'un canton, la situation générale paraît donc moins grave que certaines constatations faites il y a une année le laissaient craindre. Il convient cependant de rester prudent. L'évolution pour ces prochaines années est difficilement prévisible au vu des nombreux critères qui influencent le marché de l'emploi : effectif des écoles normales ou études pédagogiques, démission en cours de carrière, fluctuation de la population scolaire, état financier des collectivités publiques, etc. Aussi, il convient que les sections cantonales de la SPR comme ses instances romandes restent vigilantes et continuent de suggérer l'application de mesures constructives propres à faire échec à la pléthora. Rappelons quelques-unes de ces propositions : diminution des effectifs des classes, soutien pédagogique, appui dans les disciplines spéciales, intensification des possibilités de perfectionnement spécifique à certains types de classes.*

*En outre, l'apparition d'une pléthora d'enseignants après une longue période de pénurie n'a pas manqué d'engendrer un changement d'attitude des autorités scolaires locales. Aussi voit-on apparaître certains phénomènes désagréables qui consistent notamment à différer la nomination de nouveaux enseignants, à augmenter leur cahier des charges ou encore à restreindre leur liberté d'établissement. L'exemple relaté par notre confrère « Le Faisceau » dans son numéro de septembre dernier illustre parfaitement cette tentation de durcissement (obligation d'habiter la commune où l'on enseigne et d'occuper l'appartement proposé, participation à la vie paroissiale et communale, obligation d'assister à la messe deux fois par mois avec les enfants...) ! Nous sommes hélas persuadés que de telles exigences ne constituent pas une exception.*

*Au-delà des mesures propres à éviter la pléthora, les associations d'enseignants ont donc à se préoccuper d'une certaine dégradation du statut de l'enseignant, dégradation engendrée par les retombées de la situation actuelle du marché de l'emploi.*

F. Bourquin.

# ÉDUCATION PERMANENTE

La commission SPR « Education permanente » organise une

## RENCONTRE PÉDAGOGIQUE

le samedi 26 novembre 1977, dès 10 h.,

Hôtel Suisse, Montreux

### PROGRAMME :

- 10 h.** — Divers aspects de la mise en pratique de l'éducation permanente, par quelques membres de la commission.  
— Discussion - Déclaration d'intentions.
- 12 h. 30** — Repas.
- 14 h. 30** — Conférence - Débat de M. Fürter, professeur à la Faculté des sciences de l'éducation de l'Université de Genève.
- 16 h.** — Synthèse des débats - Adoption de la déclaration d'intentions - Clôture.

### BULLETIN D'INSCRIPTION

Nom, prénom :

Adresse :

Je participerai à la journée « Education permanente » organisée le 26 novembre 1977 par la SPR.

Je désire qu'on me réserve un place pour le repas en commun : **oui** **non**

J'ai noté qu'un congé éventuel est à demander **par mes soins** auprès des autorités scolaires compétentes (les chefs de Service de l'enseignement primaire sont prévenus).

Signature :

Ce bulletin d'inscription est à envoyer **jusqu'au 12 novembre 1977** au plus tard à l'adresse suivante :

**M. Ch. JACCARD, 4, rue du Lac, 1815 CLARENS.**

## CIRCE III : position du comité central

Dans le N° 28 de l'« Educateur », nous vous renseignons sur l'ouverture prochaine des délibérations de CIRCE III, commission ayant pour mandat d'assurer la coordination des programmes des années 7, 8 et 9 de la scolarité obligatoire. La première séance de cette commission ayant eu lieu le 13 septembre dernier, le comité central SPR réuni à Lausanne les 21 et 22 octobre dernier a fait le point de la situation avec les délégués SPR auprès de cet organe. Nous vous donnons ci-dessous les éléments essentiels de la position de notre association faîtière dans ce domaine. Rappelons que la SPR est partie prenante de cette nouvelle commission pour deux raisons principales : des enseignants primaires de plusieurs cantons enseignent dans les degrés scolaires 7, 8 et 9 et les décisions prises dans ce cadre constituent une suite logique aux efforts de coordination et de renouvellement de CIRCE I (1 à 4) et CIRCE II (5-6).

### Options de principe

L'exécutif SPR tient à rappeler sa volonté de coordination des programmes romands sur toute l'étendue de la scolarité obligatoire. Cette coordination doit s'étendre à l'ensemble des disciplines et assurer la continuité de la conception pédagogique de CIRCE I et de CIRCE II. Elle doit aussi porter sur tous les programmes, comprenez tous les élèves, quelle que soit la section où ils accomplissent leur scolarité secondaire inférieure. Elle entend bien participer activement à la définition de cette coordination, tâche devenue nécessaire voire indispensable au vu des interprétations souvent différentes qui n'ont pas manqué d'apparaître ces derniers mois.

### Quelques problèmes actuels

#### Bureau de CIRCE III

L'importance numérique de la composition de CIRCE III peut parfois entraîner de longs débats. Aussi a-t-il été proposé de former un bureau chargé de traiter certains problèmes. L'exécutif SPR n'est pas favorable à une telle procédure qui risquerait notamment de transformer la commission plénière en chambre d'enregistrement. Il constate que la délégation de compétences existe déjà par le renvoi aux diverses sous-commissions qui seront chargées de l'étude des différentes disciplines et qu'il convient d'en rester là.

#### Composition et droit des membres

En première analyse, le comité SPR avait estimé que seuls les représentants (officiels et associations) des degrés d'enseignement concernés (7, 8, 9) devaient avoir voix délibératives dans cette com-

mission. Pour des raisons évidentes de liaisons, CIRCE III a été ouverte à des représentants des enseignements post-scolaires (gymnase, écoles professionnelles, etc.). Convient-il dès lors que ces derniers bénéficient également de voix délibératives ? Cette question faisant l'objet de discussions à CIRCE III, le comité central SPR réserve momentanément sa position.

#### Urgence ? pas urgence ?

Le comité central souhaite que les études menées dans ce cadre puissent l'être aussi sereinement que possible. Il admet cependant que certaines disciplines, notamment la mathématique, demandent des solutions rapides. Il estime que les décisions qui seront prises à propos des programmes de mathématique actuellement en consultation doivent l'être dans le cadre de CIRCE III, au prix d'un rythme de travail plus soutenu. Il pense que l'étude du cas concret que représentent ces programmes pourra faciliter le travail consistant à définir la coordination que l'on entend mener pour ces trois dernières années de la scolarité obligatoire.

*Nous aurons sans doute à vous re-parler de ces problèmes dont certains ont une influence directe sur la crédibilité de tous les phénomènes de coordination, y compris ceux qui ont permis la mise en place des programmes primaires.*

FB.

## Informations CMOPE

### La Conférence internationale du travail examine les droits des travailleurs de la fonction publique

La liberté syndicale et les procédures de fixation des conditions d'emploi dans la fonction publique est l'un des principaux points de l'ordre du jour de la Conférence internationale du travail de 1977, réunie à Genève (Suisse) du 1<sup>er</sup> au 22 juin. Le rapport du comité mixte d'experts UNESCO/OIT sur l'application de la recommandation concernant la condition du personnel enseignant est également inscrit à l'ordre du jour de la conférence. Les deux points sont d'une importance cruciale pour les organisations d'enseignants du monde entier et la CMOPE a donc envoyé une importante délégation pour la représenter pendant toute la conférence.

Le débat sur la liberté syndicale et les conditions d'emploi dans la fonction publique est la seconde phase d'une procédure qui aboutira en fin de compte à l'adoption d'un instrument international sous forme d'une convention ou d'une recommandation ou d'une combinaison de

l'une et de l'autre. Une convention serait obligatoire pour les gouvernements qui la ratifieraient et, de ce fait, ne porterait que sur des questions de principe général. Une recommandation pourrait avoir une portée plus large, mais n'aurait pas de caractère contraignant pour les entités qui la ratifieraient.

La première phase de cette procédure date de 1975, année où les représentants des organisations de fonctionnaires et des gouvernements se sont réunis pour une conférence technique et ont accepté d'un commun accord une série de conclusions. Celles-ci ont été modifiées par le Bureau international du travail, qui a établi le projet de texte dont est maintenant saisie la Conférence internationale du travail, assemblée réunissant gouvernements, employeurs et travailleurs. Selon la Constitution de l'OIT, l'adoption par cette assemblée tripartite est nécessaire, en dépit des problèmes posés par le fait que dans de nombreux cas, le « gouvernement » est « l'employeur » des travailleurs de la fonction publique, y compris des enseignants.

Le projet de texte établi par le Bureau international du travail est d'abord exa-

miné séparément par les trois groupes, puis par une commission tripartite et enfin, par la conférence plénière. Le texte adopté cette année sera revu en seconde lecture en 1978.

Les membres de la délégation de la CMOPE, qui s'est réunie avant l'ouverture de la conférence, se sont beaucoup inquiétés du libellé et de la teneur du texte établi par le Bureau international du travail. Les raisons de cette inquiétude ont été exposées à la première réunion de la commission concernée par le secrétaire général de la CMOPE, John Thompson, et elles ont fait l'objet d'une série d'amendements proposés par la CMOPE au Groupe des travailleurs.

La préoccupation de la CMOPE provient de ce que le texte contient des termes qui prêtent à interprétation ou à malentendu et qui pourraient donc être dangereux s'ils étaient repris dans une convention de l'OIT. Le projet, par exemple, parle de mesures de protection « appropriée » en cas de discrimination antisyndicale, alors que la CMOPE a proposé une protection « complète » ; le projet prévoit un dispositif de négociation des conditions d'emploi ou « toute autre méthode permettant aux représentants des agents publics de participer à la détermination desdites conditions », alors que la CMOPE estime que toute solution remplaçant les droits de négociation ouvre la porte à la minorité pour qu'elle participe à cette « détermination » ; le projet stipule le doit d'exclure de l'article concernant les droits civils et politiques les agents qui ont « des obligations tenant à leur statut et à la nature des fonctions qu'ils exercent ». La CMOPE redoute que les enseignants fassent l'objet de cette exclusion en raison d'une interprétation de la « nature des fonctions qu'ils exercent ».

Mais la CMOPE est préoccupée plus que tout par la proposition selon laquelle le règlement des différends devrait être recherché de telle façon « pour que les organisations d'agents publics n'aient pas besoin de recourir aux autres moyens d'action dont disposent normalement les organisations d'autres travailleurs pour la défense de leurs intérêts légitimes ». De l'avis de la CMOPE, cette disposition est absolument contraire à l'article 84 de la recommandation concernant la condition du personnel enseignant selon laquelle les enseignants « devraient avoir le droit de recourir aux autres moyens d'action » lorsque la procédure de négociation n'a pas permis d'aboutir.

Le secrétaire général de la CMOPE, John Thompson, a demandé l'adoption d'un texte dont les intentions soient claires, quelles qu'elles soient, et non d'un texte accepté par les agents publics, mais

qui puisse ultérieurement être utilisé contre eux. La délégation de la CMOPE se réunira vers la fin de la conférence pour en examiner le résultat final et décider des mesures qui pourraient être prises afin d'améliorer l'instrument avant qu'il ne vienne devant la Conférence internationale du travail de 1978.

Outre ces interventions dans les commissions s'occupant de questions intéressant spécialement les enseignants, la délégation de la CMOPE a fait une déclaration en séance plénière de la conférence. Après avoir évoqué certains des principaux aspects de l'instrument projeté sur la fonction publique, la déclaration touche certaines des grandes questions traitées par le directeur général dans son rapport et dans ses propositions concernant le programme futur de l'OIT. Elle a mis l'accent sur la question des droits de l'homme, notant à cet égard que toutes les réalisations des Nations-Unies et des institutions spécialisées montrent qu'il existe un écart considérable entre la théorie et la pratique, comme l'avait relevé le président de la CMOPE, Wilhelm Ebert, dans son discours à l'assemblée de 1976.

En ce qui concerne les droits syndicaux, le porte-parole de la CMOPE s'est félicité de ce que le comité de la liberté syndicale de l'OIT a toujours examiné avec sérieux les plaintes déposées par la CMOPE. Toutefois, il a réclamé une accélération de la procédure, en particulier dans les cas où la vie ou la sécurité des

victimes ou la répression des libertés syndicales sont en jeu.

Il a enfin souligné les deux autres priorités citées par le directeur général, le lien entre l'emploi et l'éducation et l'amélioration des conditions de travail. Il a déclaré que la CMOPE s'engageait à soutenir pleinement les activités déployées par l'OIT en vue d'améliorer la situation dans ces domaines d'un intérêt vital.

La délégation de la CMOPE se compose du secrétaire général John Thompson, de l'agent de liaison CMOPE/OIT Kléber Viélot, de l'assistant spécial Thomas Rehula, de Douglas McAvoy, National Union of Teachers of England and Wales, Barbara Murphy, Australian Teachers Federation, L. H. Horace Perera, assistant spécial de la CMOPE pour l'Asie, Hachiro Ueda, Japan Teachers Union, André Drubay, secrétaire général de la Fédération internationale des professeurs de l'enseignement secondaire officiel (et ses adjoints Jean Heuzard et Monique Mischler de la FIPESO), Jean-Jacques Maspéro, André Rochat et Yolande Rial, Société pédagogique de la Suisse romande, Jean Daubard, secrétaire général, Fédération internationale des associations d'instituteurs, et Hans Höglund, Swedish Teachers Union. La liaison entre les membres de la délégation a été confiée à l'agent de liaison CMOPE/OIT Kléber Viélot. Ambrose Adongo, du Kenya, membre du comité exécutif, assiste à la conférence en qualité de conseiller de sa délégation nationale.

## Divers

### Un métier pour demain

Une émission nouvelle vient de voir le jour sur les ondes de la Radio suisse romande, de 10 h. à 10 h. 30, chaque vendredi sur la RSR 2. Autour d'Alphonse Layaz, meneur de jeu, des professionnels des métiers traités, des représentants d'écoles, professionnels ou non, ainsi que des conseillers en orientation en provenance de toute la Romandie s'exprimeront et exposeront leur point de vue.

#### Programme :

- 4 novembre 1977 : alimentation.
- 11 novembre 1977 : vente.
- 18 novembre 1977 : esthétique-coiffure.
- 25 novembre 1977 : mécanique auto.
- 2 décembre 1977 : bâtiment.
- 9 décembre 1977 : mécanique.
- 16 décembre 1977 : paramédical.
- 23 décembre 1977 : pédagogie/service social.
- 30 décembre 1977 : hôtellerie.

**5<sup>e</sup> Congrès culturel de la SPV****LA FACE CACHÉE  
DE LA TÉLÉVISION**

MONTREUX (AULA DU COLLÈGE SECONDAIRE)  
SAMEDI 5 NOVEMBRE 1977 A 14 H. 15

**Journée « Education permanente »**

RENCONTRE PÉDAGOGIQUE DU SAMEDI 26 NOVEMBRE 1977,  
A MONTREUX

Le comité cantonal de la Société pédagogique vaudoise recommande vivement à tous les membres vaudois cette manifestation organisée par la Société pédagogique de la Suisse romande.

Concernant la dispense nécessaire pour assister au programme de la matinée,

voici les indications reçues du Département de l'instruction publique : **Les demandes de congé doivent être présentées à l'autorité scolaire locale. Vu le caractère pédagogique de cette rencontre, le département prévoit favorablement.**

CC.

**AVMES**

Chers collègues,

*L'article ci-dessous, concernant l'histoire biblique dans l'enseignement spécialisé a été écrit à ma demande par MM. Marmy et Roulet.*

*L'AVMES souhaite que vous vous penchiez sur cette question car il semble que cette branche d'enseignement soit souvent délaissée pour diverses raisons. Le comité attend vos réflexions, collectives ou individuelles, réflexions qui permettront à l'AVMES de prendre position. Nous vous en remercions d'avance.*

G. A. Sumi

**L'histoire biblique dans l'enseignement spécialisé**

La question de l'histoire biblique dans le cadre scolaire revient fréquemment sur le tapis. Elle a ses supporters enthousiastes et ses opposants farouches. Déjà peu simple au niveau de l'enseignement primaire et secondaire, elle se pose avec une acuité particulière dans l'enseignement spécialisé, compliquée qu'elle est par tous les obstacles d'ordre pédagogique. Trop souvent, le problème s'est trouvé résolu... par l'absence de réflexion: en évacuant purement et simplement cette branche des programmes scolaires.

Persuadés que c'est là un terrain important et fructueux de recherche, les deux aumôniers protestant et catholique de l'éducation spécialisée ont tenté depuis deux ans, avec l'appui de plusieurs institutions et enseignants, de creuser ces questions. Ce fut d'abord par le moyen d'un groupe de travail constitué avec l'appui du SES. Une réflexion de fond sur l'histoire biblique a été conduite tout au long de l'hiver 1975/1976. Puis, dès 1976, un certain nombre d'expériences ont été tentées au niveau de diverses formes de handicap; les résultats en seront exploités en même temps que le fruit de travaux antérieurs effectués par des enseignants en plusieurs institutions du canton.

**La question de fond**

Abstraction faite des aspects pédagogiques propres à chaque secteur de handicap, la question fondamentale se pose de la même façon que dans l'enseignement non spécialisé : est-ce le rôle de l'école d'assurer l'histoire biblique et, si oui, que doit-elle être ?

Nous ne surprendrons personne en répondant par l'affirmative, puisqu'une telle prise de position est dans la ligne de nos convictions. Nous sommes confirmés pourtant dans cette certitude par le fait que les expériences tentées manifestent toute la richesse que les enfants peuvent en retirer.

A juste titre on s'accorde à dire que l'école n'est pas seulement le lieu d'un apprentissage de connaissances diverses, mais aussi un lieu de partage, où tous les aspects de l'existence humaine devraient pouvoir être découverts et enrichis. Cela se vérifie tout particulièrement pour les enfants intellectuellement handicapés, pour lesquels la part notionnelle de l'enseignement est fort réduite. De manière différente, c'est vrai aussi pour les garçons et les filles marqués dans leur affectivité par des expériences familiales et personnelles souvent douloureuses.

Il est banal également de rappeler que l'instruction religieuse n'est pas l'acquisition d'un savoir sur Dieu, mais découverte d'une relation possible avec Celui qui est la source de toute vie et de toute relation.

Insérée dans le cadre scolaire, et sans qu'il y ait confusion possible avec le catéchisme dispensé par les Eglises, l'histoire biblique peut être un lieu de découverte, réalisée dans un climat d'ouverture et d'objectivité, dans le respect de l'enfant.

- Découverte d'un patrimoine spirituel, référence toujours actuelle pour nombre de nos contemporains.
- Prise de conscience de l'expérience d'hommes et de femmes d'hier et d'aujourd'hui, qui situent dans des perspectives de foi les grandes interrogations de l'existence.
- Possibilité d'échange, où les enfants peuvent exprimer et confronter, selon leurs moyens, leurs propres questions existentielles.

Par là même, l'école assume la mission qui lui incombe : promouvoir un épanouissement aussi complet que possible de l'enfant qui lui est confié.

## Des questions particulières

S'il n'y a pas de différences fondamentales entre enseignement spécialisé et non spécialisé, nombreuses en revanche sont les questions d'ordre pédagogique que posent les diverses formes de handicap. Là où les chances d'acquisitions intellectuelles sont faibles, voire inexistantes, il faudra tirer le parti maximum de l'échange, de relations vraies et authentiques. Là où font défaut les possibilités d'expression, il y aura lieu de déceler, par des approches pédagogiques originales, les richesses cachées parfois insoupçonnées. Pour ceux qu'ont marqués des expériences relationnelles malheureuses, pour les mal-aimés qui risquent de se raccrocher à des images religieuses traditionnelles peu stimulantes ou de type magique, l'histoire biblique bien conçue permettra de baliser peut-être une issue sur ce chemin de détresse et de souffrance intérieure.

Car les questions de l'enfant, formulées ou non, lui sont toujours présentes. Il importe qu'il puisse se les formuler, les poser et s'enrichir, selon son cheminement propre, d'autres expériences de vie passées ou actuelles.

Tout cela pose bien évidemment le problème de la formation et du soutien des enseignants, celui également d'un matériel pédagogique aussi adéquat que possible. C'est dans ce sens que sont allées récemment nos toutes premières expériences sur le terrain. Elles laissent pressentir que beaucoup de choses restent à faire.

## Expériences concrètes

Il faut d'abord rendre hommage à toutes les institutions ou écoles qui, depuis longtemps, réfléchissent à cette question et assument régulièrement cet enseignement. Ce sont, par exemple, plusieurs maisons pour enfants ayant des retards scolaires liés à des troubles caractériels, ou certaines classes pour enfants déficients mentaux. Ce sont aussi les écoles pour jeunes sourds et mal-entendants, où M. le pasteur Kursner réalise un travail fort intéressant.

Les expériences de divers types que nous avons lancées récemment peuvent être ainsi caractérisées :

- Avec des préadolescents caractériels : un travail d'approche de quelques grands courants spirituels et de l'athéisme, dans le cadre de la classe.
- Avec des enfants présentant des difficultés de caractère et des troubles du comportement : une tentative d'histoire biblique, pour des volontaires, hors cadre scolaire.

- Avec des enfants déficients mentaux scolarisables sur le plan pratique : élaboration et réalisation d'un programme du type histoire biblique, adapté à leur mentalité.
- Pour des enfants IMC : contacts réguliers avec le corps enseignant, qui assure l'enseignement biblique en classe.

## Nos vœux

1. Un certain **matériel** didactique existe. Les expériences en cours permettent de le perfectionner ou de l'adapter. Il reste néanmoins qu'en certains secteurs tout est à créer.

2. L'effort le plus important et le plus urgent nous paraît devoir se situer dans la **formation des maîtres**. Comme toute autre branche scolaire, l'histoire biblique postule une connaissance approfondie de la matière et des découvertes récentes, archéologiques ou autres, qui nous la ren-

dent plus proche et combien passionnante. En ce sens nous nous interviendrons, dès l'hiver 1977/1978, au SCES, selon des modalités encore à définir. Nous nous sommes également mis à la disposition de l'AVMES pour des cours ou des séminaires traitant de ces questions, ainsi que de tout enseignant qui souhaiterait des contacts personnels.

L'espérance qui était la nôtre, lorsqu'en ensemble nous nous sommes engagés dans cette recherche, commencera d'être comblée si des enseignants et des institutions prennent de plus en plus à cœur cet aspect important de l'épanouissement de l'enfant : l'ouverture aux valeurs spirituelles.

Aumôneries protestante et catholique de l'éducation spécialisée :

Abbé Jean Marmy Past. Etienne Roulet  
Tél. (021) 27 61 44 Tél. (021) 36 47 34  
Case postale 52 2, av. du 24-Janvier  
1000 Lausanne 19 1004 Lausanne

## Section SPV de Lausanne

### Assemblée générale ordinaire d'automne

Le mardi 15 novembre 1977, à 16 h. 45, au Restaurant du Rond-Point de Beaulieu à Lausanne.

Les membres sont convoqués personnellement avec l'ordre du jour. Cependant, pour les collègues habitant en dehors du district, cet avis tient lieu de convocation.

Le président : R. OESCH,  
ch. des Clos 27, 1020 Renens,  
tél. 35 30 53.



### Société vaudoise et romande de Secours mutuels

#### COLLECTIVITÉ SPV

Garantit actuellement plus de 2500 membres de la SPV avec conjoints et enfants.

Assure : les frais médicaux et pharmaceutiques, des prestations complémentaires pour séjour en clinique, prestations en cas de tuberculose, maladies nerveuses, cures de bains, etc. Combinaison maladie-accident.

Demandez sans tarder tous renseignements à Fernand Petit, 16, chemin Gottetaz, 1012 Lausanne.

# 30<sup>e</sup> vente du mimosa : samedi 28 janvier 1978

## Un peu d'histoire

L'initiative de la vente du mimosa est née en 1949 de la collaboration d'un citoyen genevois, M. Ernest Baumann, du regretté Roger Nordmann, animateur de la Chaîne du Bonheur au studio de Lausanne de la Société suisse de radiodiffusion et de M. Marcel Jenni, secrétaire général de la Croix-Rouge genevoise.

Pour témoigner sa reconnaissance à la Suisse pour l'aide apportée par notre pays aux prisonniers de guerre et aux enfants durant la seconde guerre mondiale, la section de Cannes de l'Association des anciens combattants fit parvenir à Genève des paniers de mimosa qui furent distribués dans les hôpitaux. L'idée vint alors aux trois personnalités citées d'organiser en Suisse romande, avec la collaboration des sections romandes de la Croix-Rouge et l'appui de la Chaîne du Bonheur, une vente de mimosa dont le bénéfice permettrait à des enfants français délicats de santé de profiter d'un séjour dans des homes en Suisse durant les vacances d'été, et favoriser celui d'enfants suisses au bord de la mer.

En sa qualité de citoyen d'honneur de la ville de Cannes, M. Baumann entreprit des démarches auprès de la Municipalité cannoise qui se déclara aussitôt favorable au projet.

Ainsi naquit l'opération Mimosa dont la réussite fut d'emblée totale. La première vente organisée dans 41 villes et villages des cantons de Vaud, Genève, Neuchâtel, Fribourg, Valais et Jura permit de réunir la somme de Fr. 46 328.57.

L'année 1978 verra se dérouler la trentième vente de ce fameux mimosa du bonheur.

## L'avenir

La vente du mimosa obtient un beau succès dans notre canton puisque son produit 1977 est de Fr. 117 000.— (29 % de l'ensemble de la Suisse). Cependant une enquête nous a permis de constater que de nombreuses localités — surtout dans les regroupements scolaires — ne sont pas encore touchées par cette action. Il nous paraît donc utile d'augmenter nos points de vente.

\* \* \*

Chers collègues,

Nous parlons tout d'abord à votre cœur.

Cette vente se fait au profit d'œuvres pour l'enfance. Encore de nos jours, il y a, en Suisse et à l'étranger, des enfants infirmes, de santé délicate, handicapés ou victimes de circonstances familiales. Nous, enseignants, nous pouvons, nous devons les aider.

En second lieu, parlons finances : Recettes brutes — frais = Recettes nettes  
100 % 21 % 79 %

En % des recettes nettes : Chaîne du Bonheur Cannes Croix-Rouge = votre part  
10 % 8 % 82 %

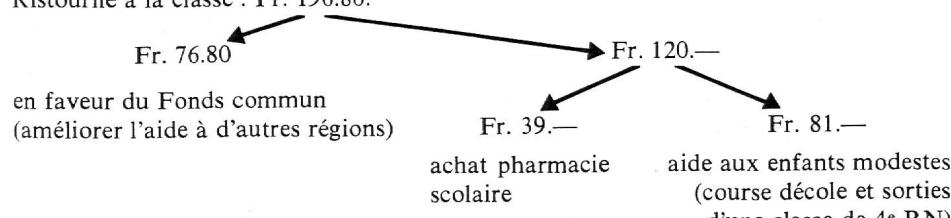
= 64,7 % de votre vente.

Prenons un cas concret :

1 petit regroupement rural de 500 habitants.

1 carton vendu = Fr. 304.60.

Ristourne à la classe : Fr. 196.80.



Nous espérons que de nombreux collègues au cœur généreux et désireux d'avoir quelque argent pour des actions d'entraide au sein de leur classe, quartier ou regroupement rempliront le talon-réponse ci-dessous. Pour la commission CRJ/SPV :

*A. Bouquet.*

## TALON-RÉPONSE

### (S'ADRESSE SEULEMENT A DE NOUVEAUX VENDEURS)

Le soussigné donne son accord de principe pour la vente du mimosa 1978 dans les localités de :

Nom : \_\_\_\_\_

Adresse : \_\_\_\_\_

A envoyer jusqu'au 20 novembre à : Commission CRJ/SPV, M. Daniel Notter, 1065 CORREVON.

Pour de plus amples renseignements : Secrétariat romand CRJ, av. Tivoli 60, 1007 LAUSANNE. Tél. (021) 25 79 25.

## L'AVEPS propose :

Ski de station - Vacances de Pâques

## 7 JOURS A SAINT-MORITZ

Logement et pension complète à l'Hôtel La Margna (1<sup>re</sup> catégorie) du 27 mars au 2 avril 1978.

— **Ski de piste** sous la conduite d'instructeurs ou ski libre. Abonnement général donnant la possibilité d'atteindre les pistes prestigieuses de Corviglia - Piz Nair - Sils - Corvatsch - Diavolezza, etc.

— Forfait complet : Fr. 455.—.

— Possibilité d'excursion à peaux de phoque au Piz Palü sous conduite.

— **Ski de fond** : pour la première fois cette année, l'AVEPS vous offre la possibilité de prendre cette option. Ski sous conduite de moniteurs compétents ou librement sur tout le plateau de l'Engadine. Forfait complet : Fr. 390.—.

Renseignements et formules d'inscription :

M. Pierre Rheiner, Côtes de Bochat 24, 1093 La Conversion.

## VAL D'ISÈRE, SKI DE PRINTEMPS

Lundi 27 mars au samedi 1<sup>re</sup> avril 1978 (1<sup>re</sup> semaine des vacances).

6 jours dans la prestigieuse station française. Pension à l'Hôtel Moris. Libre-parcours général, y compris les bus.

Fr. 500.— environ.

Inscription provisoire (indispensable à l'organisateur) de suite à : J.-P. Pasquier, ch. de Villardiez 18, 1009 Pully, tél. 28 49 78.

## SKI DE PRINTEMPS - ZERMATT - SKI STATION

Dates : 3 au 8 avril 1978.

6 jours de ski à Zermatt. Prix : Fr. 425.— (non membres AVEPS : Fr. 465.—). Prix comprenant : voyage aller et retour, logement et demi-pension, abonnement général sur toutes les installations, ski en groupe ou individuellement. Les formules d'inscription vous parviendront dès novembre et vous les obtiendrez chez : Jean-Claude Berseth, 1299 Commugny (VD).

## PROGRAMME HIVER 1977/1978

Cours	Lieu - Date	Directeur - Organisateur
1. SKI 1 <sup>re</sup> neige	Bretaye 10, 11.12.1977	Jacques MONTANGÉRO, Dents-du-Midi, 1860 <b>Aigle</b>
2. SKI J+S <b>Rappel</b>	Formation et perfectionnement	Office J+S, rue de la Barre 8, <b>Lausanne</b>
3. SKI alpin SKI nordique <b>Rappel</b> : perfectionnement	Les Diablerets Le Brassus	OEPJ et Centre de perfect. Blanchet / Bichsel
4. SKI. Course de fond scolaire	Le Brassus 25.2.1978	R. KÜNZI, Grand-Rue 78, 1347 <b>Le Sentier</b>
5. SKI. Maîtres Coupe AVEPS/OEPJ	Blonay/Pléiades 8.3.1978	P.-A. SIMON, 34A, Tramenaz, <b>1814 La Tour-de-Peilz</b> P. RHEINER, Bochat 24, 1093 <b>La Conversion</b>
6. HOCKEY SUR GLACE	Tournoi AVEPS Yverdon, mars	D. JAN, Coteau 9, 1400 <b>Yverdon</b>
7. SKI RANDONNÉE JURA	La Vallée	P.-A. REYMOND, Route-Neuve 1347, <b>Le Sentier</b>
8. SKI STATION	Saint-Moritz 27.3/2.4.1978	Pierre RHEINER, Bochat 24, 1093 <b>La Conversion</b>
9. SKI STATION	Zermatt 3-8.4.1978	J.-C. BERSETH, 1299 <b>Commugny</b>
10. SKI STATION	Val d'Isère 27.3/1.4.1978	J.-P. PAQUIER, Villardioz 18, 1009 <b>Pully</b>
11. HAUTE-ROUTE	Arolla/Chamonix 27.3/2.4.1978	Michel BERSIER, Montolivet 26, <b>Lausanne</b>
12. SKI ACRO Initiation ballet	14-15.1.1978	Pas encore trouvé

Une annonce détaillée pour chaque cours paraîtra dans l'« Educateur » et dans « AVEPS Contacts ».

Tous renseignements et formules d'inscription auprès des organisateurs.

Le responsable technique hiver de l'AVEPS : Jean-Claude Berseth, 1299 **Commugny**.

## Communiqué SVTM

La Société vaudoise de travail manuel met dès maintenant à la disposition de ses membres des sacoches comprenant tout l'outillage nécessaire à une classe pour le travail du rotin, à savoir : scies à découper, perceuses à main, pinces coupantes, serre-joints, poinçons et ciseaux à bois.

Pour les membres de la société, le prêt est gratuit pour les 4 premières semaines ; ensuite une location de Fr. 5.— est perçue par semaine supplémentaire.

Non membres : Fr. 5.— par semaine dès la première semaine. Aux mêmes conditions, on peut obtenir auprès du dépositaire une caisse d'outillage pour le travail du cuir.

Si l'expérience est concluante, la SVTM mettra à disposition, par la suite, d'autres assortiments d'outillage pour les travaux manuels.

La SVTM rappelle que son dépôt de matériel peut fournir à tout enseignant le rotin naturel et fumé en toutes dimensions, à des prix avantageux. Adresse du dépositaire :

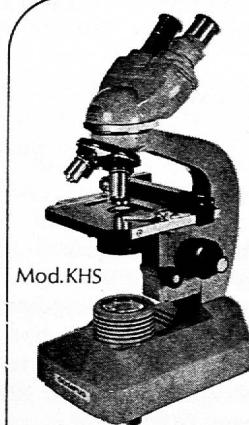
Roger Deriaz, maître TM, Crêt-aux-Moines 16, 1422 **Grandson**.

La SVTM compte plus de 600 membres (enseignants primaires et secondaires). En faites-vous partie ? Si non, vous pouvez demander une formule d'adhésion au président :

Jean Guillod, Montblesson, 1000 **Lausanne 27**.

La cotisation est de Fr. 5.— par année !

**ATTENTION ! Nouvelle rédactrice de la rubrique vaudoise : Mlle Monique Schafroth, 13, Praz-Bérard, 1844 Villeneuve. Tél. (021) 60 12 09.**



# OLYMPUS

Microscopes modernes pour l'école

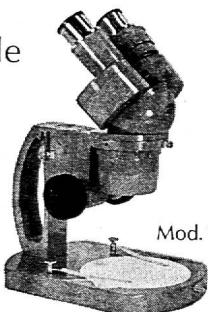
Grand choix de microscopes classiques et stéréoscopiques pour les élèves et pour les professeurs

Nous sommes en mesure d'offrir le microscope approprié à chaque budget et à chaque cas particulier

Demandez notre documentation!

Avantageux, livrables du stock. Service prompt et soigné

Démonstration, références et documentation: représentation générale: WEIDMANN + SOHN, dép. instruments de précision, 8702 Zollikon ZH, tél.: 01 65 51 06



## Semaine d'éducation permanente SPG

### Centre pédagogique de Geisendorf, 58, rue de Lyon

Que tous ceux qui sont persuadés que nous avons quelque chose à dire ; que tous ceux qui estiment que notre monde est encore loin d'avoir apporté l'équilibre et la paix parmi les hommes ; que tous ceux qui admettent que chaque individu, dans sa manière de vivre, de penser et d'agir, porte une part de responsabilité dans l'évolution du monde actuel ; que tous ceux qui considèrent que notre école, avec ses enseignants et ses administrateurs, se doit de découvrir de nouvelles formules plus proches des besoins profonds de la personnalité humaine ; que tous ceux qui doutent aussi, ou qui simplement ont du plaisir à rencontrer de nouvelles personnes, **choisissent de participer à notre semaine d'éducation permanente !**

Tout débutera **jeudi 17 novembre à 17 h. 30** par le vernissage de l'exposition « Arts et loisirs des enseignants », où plus d'une quarantaine d'instituteurs et d'insitutrices de notre région ont accepté de présenter une part d'eux-mêmes ; des œuvres qu'ils n'ont, pour la plupart d'entre eux, jamais eu l'idée de vendre et qu'ils ont réalisées dans leur temps libre avec le simple plaisir de créer. Nous trouverons des objets les plus divers : peintures, sculptures, maquettes, photos... bien sûr, et quelques poèmes aussi. Nous aurons aussi l'occasion d'entendre le groupe folklorique de notre collègue Burgler avec ses balalaïkas. Pour les journalistes présents, un exposé permettra de mieux faire connaître notre SPG et le sens que nous donnons à l'éducation permanente.

Sandwiches et boissons nous permettront, nous l'espérons, d'ouvrir notre semaine d'éducation permanente dans la gaîté et l'amitié des enseignants.

**Lundi 21 novembre, à 20 h. 30**, deux enseignants de Grenoble parleront des problèmes posés par la mise en place d'écoles d'un style nouveau dans le quartier populaire de l'Arlequin. Des difficultés surgissent immanquablement dès que l'on propose des modifications sérieuses de l'institution scolaire, tant au niveau des enseignants qu'au niveau des parents et des administrateurs. Les expériences grenobloises nous intéresseront au moment où l'on envisage à Genève quelques tentatives primaires et secondaires de renouvellement pédagogiques en profondeur.

**Mardi 22 novembre, le lendemain, à 20 h. 30 également**, nous retrouverons nos collègues grenoblois qui nous présenteront les réalisations pratiques de leur travail, les conditions de travail des élèves et des maîtres, les réussites, les échecs dans leur école primaire et dans leur CES (= cycle d'orientation). On trouvera ci-dessous, le compte rendu de la visite que la commission a effectuée à Grenoble au printemps passé.

**Vendredi 25 novembre, à 20 h.**, avec M. Bertrand Schwartz, professeur à Paris et auteur de divers ouvrages traitant tant de l'éducation permanente que de l'école, nous aborderons le sujet qui devrait couronner la fin de nos rencontres de cette année. L'éducation permanente, le perfectionnement, en quoi concernent-ils l'école, que peuvent-ils apporter ? Le dernier livre de Bertrand Schwartz est intitulé « Une Autre Ecole » (Editions Flammarion, printemps 1977) ; en fait, il nous est proposé là une école inégale (pas la même pour tous). L'éducation permanente, nous conduira-t-elle vers cette école ?

### Débats et colloques

Une semaine d'éducation permanente perdrait tout son sens si une large place n'était réservée aux échanges d'idées, au dialogue ; ainsi, les exposés de lundi, mardi et vendredi seront-ils tous suivis de débats.

Par ailleurs, le lundi, le mardi et le vendredi également, **de 17 h. à 18 h. 30 environ**, des colloques informels seront animés par les membres de la commission.

**Lundi** : « Cours organisés en collaboration avec la direction de l'enseignement primaire », leur sens, leur but, propositions diverses...

**Mardi** : « De l'éducation permanente à la pédagogie ». Les effets de ces cours sur l'enseignement ? Autres formes d'éducation permanente, impact au niveau individuel, au niveau de la classe ?

**Vendredi** : « Les dangers de l'éducation permanente » ; promotion sociale, promotion professionnelle, où va-t-on ?

Que cette semaine d'éducation permanente soit l'occasion d'échanges, de plaisir et d'enrichissement personnel, c'est le vœu que nous formulons.

*Commission « Education permanente ».*

### UNE NOUVELLE RUBRIQUE

## Des équipes pédagogiques

*Sous ce titre vous trouverez désormais régulièrement la relation de ce que vivent les équipes pédagogiques constituées depuis la rentrée et qui travaillent avec un enseignant complémentaire.*

*Ne vous étonnez pas si leur mode de vie à l'école est différent : autant d'équipes, autant de projets. Il y a beaucoup à faire sur bien des plans et ce ne sont ni l'imagination, ni le cœur au travail qui manquent dans le monde des enseignants !*

### Equipe pédagogique de Meyrin-Village

Le 17.8.77, la DEP nommait un enseignant complémentaire à temps plein pour une équipe de 5 enseignants sur la base d'un projet déposé le 18.4.77.

L'équipe enseignante s'est formée à partir d'un travail de type « éducation permanente » entreprise depuis plusieurs années. L'enseignant complémentaire y a participé lui aussi. Le projet détaillé, nous l'avons rédigé durant la première quinzaine d'école, en collaboration avec notre inspectrice. Voici l'essentiel de ce document remis à la DEP le 15 septembre et accepté par lui le 3 octobre.

### RÔLE DE L'ENSEIGNANT COMPLÉMENTAIRE

L'enseignant complémentaire est animateur de l'équipe pédagogique ;  
— coordinateur au niveau des enfants et des enseignants ;  
— responsable (juridiquement) des enfants avec lesquels il travaille directement, au même titre que le maître de classe (déplacements hors de l'école, par exemple).

### FONCTIONS DE L'ENSEIGNANT COMPLÉMENTAIRE

1.1. Il assure, en collaboration avec les enseignants,

- la formation normale des enfants ;
- le soutien aux élèves en difficulté.

Il prend en charge un groupe, ou une partie de la classe lors de recherches et d'ateliers en groupes, d'enquêtes à l'extérieur ou de sorties documentaires.

Il soutient, en individualisant le travail, un ou des élèves en difficulté à l'intérieur de la classe.

1.2. Vis-à-vis de l'équipe pédagogique, il permet au titulaire, par ses observations, ses critiques, ses suggestions, de prendre le recul nécessaire pour une évaluation objective de son travail et de celui de ses enfants, dans les domaines cognitif et socio-affectif.

Il participe à la discussion et à l'élaboration des objectifs définis par l'équipe pédagogique.

Il élabore, avec l'équipe, les moyens d'enseignement, les techniques et le matériel didactique.

2. Il renseigne les enseignants de l'école qui le désireraient, dans un esprit de loyale collégialité et le respect de leur travail ; de même pour la SPG.

## FORMES D'INTERVENTION DE L'ENSEIGNANT COMPLÉMENTAIRE

1.1. L'enseignant complémentaire dispose d'une petite classe.

1.1.1. Il affiche l'horaire hebdomadaire établi conjointement avec l'équipe pour les travaux de groupes ou de l'équipe.

1.1.2. Il participe activement aux activités hors bâtiments scolaires (visites, enquêtes, etc.), il en assure la préparation, l'exécution et l'exploitation avec les enseignants.

1.2.2. Il s'entretient avec chaque enseignant

a) des objectifs généraux :

le travail de groupe, les activités collectives, le travail individuel, l'apprentissage de la responsabilité de l'enfant face à son travail, l'autonomie ;

b) des objectifs particuliers :

décidés en équipe et proposés à chaque classe (voir programmes ci-joints).

Nous voudrions parler seulement de deux types de réalisations pédagogiques en cours qui nous paraissent situer les possibilités de cette structure nouvelle mise en place à la demande des enseignants, appuyés par la SPG.

1. En français, nous utilisons **le texte libre** de la façon suivante : chaque texte libre est lu à la classe. S'en suit une discussion qui permet les retouches. Les corrections techniques sont faites individuellement avec l'élève.

Puis chaque texte est écrit et imprimé par l'élève (sauf en 2<sup>e</sup>P) sur stencil à alcool, au nombre d'élèves de sa classe, plus 6 exemplaires destinés à un album par classe et un à l'enseignant complémentaire.

Ces albums sont constitués par des feuilles de 35/50 cm où les textes sont collés, illustrés et mis en page.

L'enseignant aide à la mise au net des textes, à l'impression et à leur mise en page.

Puis chaque élève apporte sa page d'album à chaque classe ; il la lit devant les autres élèves, il explique au besoin sa technique de mise en page et d'illustration.

Tout un chacun peut immédiatement imaginer la motivation des élèves le bénéfice qu'ils en retirent tant sur le plan des idées, du style, du français technique, de la lecture à haute voix, que sur le plan psychologique.

Pour les âmes sensibles, nous vous souhaitons de voir un jour les 2<sup>e</sup>P s'essayer à lire leur texte devant les grands de 6<sup>e</sup>P qui écoutent dans un silence chargé d'affection.

Enfin ces textes serviront de base à un journal que nous imprimons fin novembre - début décembre.

2. En **environnement**, pour les trois mois qui viennent, nous regroupons tou-

tes nos activités autour de thèmes qui s'emboîtent.

### Thèmes :

2<sup>e</sup>P, le marché : le marché de Meyrin ; le jardin, la ferme : la ferme des Luthi ;

4<sup>e</sup>P, la commune de Meyrin : plan, orientation, jeux de piste ; les secteurs, les activités locales ;

5<sup>e</sup>P, le Plateau suisse : en partant de la situation de Genève : fermes, vignoble ;

6<sup>e</sup>P, le canton de Genève : le secteur primaire : les fermes de la Champagne, le Mandement pour le vignoble, la plaine de l'Aire et les maraîchers.

### Buts et moyens techniques.

Une monographie sur Meyrin, une sur Genève, pour le journal.

Une exposition à l'école fin octobre - début novembre.

Pour cela, des enquêtes sur le terrain par groupes : fermes, moulin, laiterie, vignoble, cave de Satigny, etc. ; des interviews, des recherches de documents, statistiques : des photos, des diapositives ; des maquettes, panneaux, objets, etc.

L'équipe peut travailler dans de bonnes conditions grâce à l'attitude bienveillante du maître principal et des autres collègues. Dans un prochain article, nous vous dirons comment nous avons exploité l'exposition, comment auront fonctionné les ateliers communs et comment nous travaillerons le français technique.

*L'équipe pédagogique.*

## Chronique CIA

### Travail à temps partiel (suite)<sup>1</sup>

Un sociétaire<sup>2</sup> qui passe d'une activité « temps plein » à une activité « temps partiel » a deux possibilités envers la CIA : maintenir le traitement assuré<sup>3</sup> atteint avant la diminution du taux d'activité (à demander expressément au secrétariat CIA) ou diminuer le TA pour qu'il corresponde au traitement partiel effectif (adaptation automatiquement effectuée par le secrétariat CIA).

a) Comme annoncé, voici un exemple théorique du montant de la cotisation dans chacun des deux cas, qui correspondrait au « portrait » CIA suivant : sociétaire homme, âge de retraite 65 ans (avec droit à la retraite anticipée), entré à la CIA à 25 ans, âgé actuellement de 34 ans, donc affilié depuis 9 ans à la caisse, traitement classe 16 éch. 3, soit Fr. 45 135.— à 100 %. De ce total il faut déduire le

montant assuré par l'AVS — Fr. 16 000.— — pour trouver le **TA CIA**, soit **Fr. 29 135.—** lorsqu'il travaille à temps complet.

b) En novembre 1976, il passe à **mi-temps pour une année**, pendant laquelle il reçoit : en janvier 1977 une « demi »-augmentation due à la vie chère, et en septembre 1977 une « demi »-annuité ; en novembre 1977, il reprend une activité à temps complet.

Son TA CIA évolue ainsi : novembre 1976, 50 % de Fr. 29 135.—, soit Fr. 14 567.— ; janvier 1977, + 69.— (le reste — Fr. 315.— — de la demi-augmentation « vie chère » sert à adapter la part assurée par l'AVS) ; septembre 1977, + Fr. 534.— (demi-annuité) ; novembre 1977, retour à 100 %, soit un TA CIA de Fr. 30 340.—, pour un traitement réel de Fr. 46 971.—.

c) Il paiera une cotisation de :

	<i>s'il diminue son TA</i>	<i>s'il maintient son TA</i> (+ part Etat à sa charge)
oct. 1976	100 % ..... 196.60	100 % ..... 196.60 + —
novembre	50 % ..... 98.30	maintien ..... 196.60 + 105.60
février-août 1977	50 % + v.ch. ..... (7X) 98.70	" + v.ch. ..... (7X) 197.10 + 105.60
sept., oct.	50 % + annuité ..... (2X) 102.30	" + — ..... (2X) 197.10 + 101.70
novembre	100 % ..... 204.80	100 % ..... 204.80 + —
<sup>4</sup> rappel sur augm. due au retour à 100 % ..... 1448.—		rappel sur augm. due à une annuité ..... 728.—
	<b>2843.20</b>	<b>4148.10</b>

**Première solution :**

Moins onéreuse mensuellement et au total (sur une année) ; couverture invalidité, décès, retraite, moins élevée, quoique l'épargne libérée compense en partie cette diminution (sur une année) ; mais au fur et à mesure des augmentations de salaire, l'écart se creuse et la couverture diminue ; le rappel au moment du retour à « temps plein », lui, augmente.

**Deuxième solution :**

Chère, mais couverture invalidité, décès, retraite, correspondant au TA atteint avant la diminution du taux d'activité ; cependant, les augmentations autres que « vie chère » n'étant pas incluses dans ce

TA (pour le moment), un écart risque aussi de se creuser entre le dernier traitement complet obtenu en travaillant à 100 %, et les montants qu'atteindrait ce même traitement les années suivantes si l'activité à 100 % était maintenue (d'où le rappel). En cas de possibilité de « suivre » le TA réel avec ses augmentations, les cotisations augmenteront d'autant... et la couverture également !

<sup>1</sup> Voir « Educateur » No 28 du 23 septembre.

<sup>2</sup> Possibilité de maintien du TA seulement pour les sociétaires.

<sup>3</sup> Traitement assuré = TA.

<sup>4</sup> Déduction faite de l'épargne « libérée » en novembre 1976 (= Fr. 16 432.—), rappel étalé sur dix mois.

*Liliane Palandella.*

**UN AVIS AUTORISÉ...**

## A propos de la discipline

La discipline, on comprend bien ce que l'armée entend par là ; seulement, est-ce de la discipline ?

Un mullet qui porte son bât, et va où on le conduit, le fait en craignant d'être battu. La discipline suppose une certaine intelligence ; le latin comme discipline, les mathématiques comme discipline, la poésie comme discipline. La volonté d'apprendre et de réaliser quelque chose peut être appelée discipline. Cela suppose une personne. La discipline naît de la conscience qu'on dispose de soi-même, non de la conscience qu'on dispose de nous. L'armée, telle que je l'ai vue, confond la discipline avec l'obéissance. Cette confusion, exprimée en toute occasion, était le véritable scandale. Un ordre est un ordre, les cadres n'ont pas besoin de nous convaincre ; nous voilà prenant les sacs, pas de souci, nous le faisons avec l'expérience du mullet. Pourtant les cadres

se trompent si, plus ou moins satisfaits, ils y voient de la discipline. Ce que l'armée obtient, en menaçant de punitions, c'est l'obéissance. La discipline commence avec le libre consentement. Les renoncements et les incommodités que la discipline nous impose correspondent à un désir plus vaste. Discipline veut dire : on exige quelque chose de soi-même. Ce que ne fait pas le mullet. Ce que ne fait pas le canonier qui, de la diane jusqu'à l'extinction des feux, se trouve sous tutelle. Ça n'a rien à voir avec le degré de fatigue. En outre, tous les adultes savent que la discipline (celle qui mérite ce nom) épouse davantage de forces que l'obéissance, qui n'a pas de rapport avec l'intérêt personnel et qui n'est qu'une attitude rusée pour s'éviter des punitions.

La discipline relève de la conviction, de la conscience, elle relève de la responsabilité personnelle. *Max Frisch.*

## « Cité radieuse »

**Le CES de l'Arlequin  
à Villeneuve-Grenoble**

Ce CES a vu le jour en 1969 avec le projet de création d'écoles expérimentales intégrées à une nouvelle cité de 10 000 habitants.

A la fois maison de quartier, collège d'enseignement secondaire, bibliothèque de quartier, lieu de réunion ouvert à tous les habitants, cette école inhabituelle s'est fixé des objectifs pédagogiques qui peuvent paraître bien ambitieux :

- donner à tous les enfants les mêmes chances de réussite scolaire ;
- individualiser l'enseignement afin d'éviter redoublements et évictions ;
- amener l'élève à une autonomie totale ;
- élaborer les objectifs avec les parents, les enfants, les éducateurs ;
- collaborer très étroitement avec les parents.

Qui n'a pas, dans sa classe, rêvé à de tels objectifs ?

Mais à Villeneuve, ils sont une réalité, ils ont précédé la construction même de l'école. L'architecture a été repensée afin de répondre à ces besoins. Et si, à certains elle peut paraître extravagante, elle est cependant avant tout fonctionnelle : alvéoles, cloisons démontables, espaces polyvalents, mobilier spécial, etc.

Ces cinq objectifs prioritaires ont amené les maîtres qui participent à cette expérience, à modifier fondamentalement leur manière de travailler. Ensemble ils ont trouvé une nouvelle manière de vivre l'école : les classes hétérogènes, le soutien, le système de tutelle, les bilans trimestriels, les temps de concentration nombreux sont quelques-unes des multiples solutions qu'ils apportent au difficile problème de l'enseignement.

## La visite du CES

Immédiatement, on est frappé par l'immensité des blocs locatifs qui s'entassent les uns sur les autres. Les façades aux couleurs diverses nous font penser à la cité des Avanchets. Au pied de ces bâtisses nombreuses apparaissent, comme les tentes d'un cirque immobile, des maisons plus basses emboîtées les unes dans les autres, toits pointus, élancés, asymétriques parfois, voilà notre CES.

Que de difficultés pour trouver la porte d'entrée, la porte principale, il n'y en a sans doute pas. Nous finissons tout de même par pénétrer dans cette école où



les corridors, les couloirs, tous les coins de travail tiennent davantage d'un labyrinthe crétiois que d'un bâtiment scolaire. Pourtant à aucun moment, nous ne verrons le monstre ; au contraire ! Après quelques instants, des personnes nous accueillent et se proposent de nous piloter. Ce sont en fait des collègues, professeurs qui n'ont pas d'heure de cours et qui sont heureux de nous consacrer quelques moments pour nous faire découvrir un lieu de travail des plus inattendus. Nous pénétrons à leur suite dans le secteur mathé-

matique. Là, nous trouvons deux groupes d'élèves au travail avec Maurice et Pierrette, leurs maîtres. Nous avons ainsi l'occasion de suivre une heure de mathématique. Chaque élève possède un plan de travail à long terme et établit lui-même son cheminement. Nous rappelons que nous sommes dans un CES, l'équivalent de notre cycle d'orientation. Le travail est presque totalement individualisé, les acquisitions sont vérifiées par des tests. Le maître passe d'un enfant à l'autre, il aide, conseille, explique à voix basse ;

parfois cependant des explications sont données pour un groupe d'élèves, le tableau noir reste un instrument de travail valable. Le local dans lequel nous nous trouvons est occupé par une trentaine d'élèves et deux professeurs séparés par une cloison mobile. L'ambiance nous paraît détendue et pourtant sérieuse, pas de bruit intempestif, pas de tentative d'amusement. Les adultes nous semblent heureux de leur travail et notre présence ne perturbe en rien une atmosphère que nous tentons avec peine souvent de créer dans nos propres classes.

Nous arrêtons ici aujourd'hui. Si vous voulez en savoir davantage sur cette école, sur la vie de ses maîtres et de ses élèves, vous pourrez bientôt entendre deux de nos collègues grenoblois, l'un primaire (car il existe également une expérience pédagogique en marche au niveau primaire), l'autre secondaire qui viendront prochainement à Genève à l'occasion de la semaine d'Education permanente que la commission prépare en ce moment.

*Commission  
« Education permanente ».*

**Rédactrice de la rubrique genevoise :**  
Liliane URBEN, chemin du Renard 44,  
1211 Le Lignon. Tél. (022) 96 30 06.

## Neuchâtel



DANS UNE SEMAINE :

### Quinzaine neuchâteloise d'éducation permanente

Si vous ne l'avez pas encore fait, prenez votre agenda, faites votre choix parmi les manifestations ci-dessous et réservez les dates.

#### Les expositions

« Si l'on veut que les maîtres développent la créativité de nos enfants, il faut d'abord les mettre eux-mêmes en situation de s'exprimer et de créer. »<sup>1</sup>

#### Quelques chiffres :

Trois expositions où 61 collègues exposeront 280 œuvres environ. Une circulaire adressée personnellement à quelque 1400 éducatrices, éducateurs, jardiniers

d'enfants, institutrices et instituteurs des degrés primaire et secondaire ainsi qu'aux maîtres spécialisés qui s'y rattachent précisera les heures d'ouverture.

#### Lieux et dates :

##### Val-de-Travers :

Château de Môtiers - Exposition ouverte 2 semaines - **Vernissage** le vendredi 11 à 17 h. avec le concours du « Trio des Montagnes neuchâteloises » (musique de chambre). Responsable : Herbert ZILL - FLEURIER.

##### Le Locle :

Collège Jahan-Droz - Exposition ouverte une semaine - **Vernissage** : samedi

12 novembre à 10 h. - Production du groupe folklorique « Les Francs-Habergants ». Responsable : Frédy GREZET-LE LOCLE.

#### Neuchâtel :

Centre culturel - Exposition ouverte une semaine - **Vernissage** : samedi 12 novembre à 16 h. 30, précédé à 15 h. d'un concert donné en la Collégiale par la Chorale du corps enseignant dirigée par Georges-Henri PANTILLON. Responsable : Eric HUGUENIN - NEUCHÂTEL.

#### Les conférences

##### Lieu et date :

Neuchâtel - Centre culturel (Pommier 9) - Lundi 14 novembre à 20 h. 30.

##### Titre :

« L'éducation permanente ».

##### Le conférencier :

Co-directeur à Genève de l'Institut des sciences de l'éducation aux côtés de Jean

Piaget, premier directeur de l'Institut romand de recherches et de documentation pédagogique (IRDP) de 1970 à 1977, **M. Samuel ROLLER** a accepté spontanément et avec plaisir de s'exprimer devant un public d'enseignants neuchâtelois.

#### Lieu et date :

La Chaux-de-Fonds - Salle du Club 44 (Serre 64) - Lundi 21 novembre à 20 h. 30.

#### Titre :

« Structures universitaires et formation permanente. »

#### Le conférencier :

Au cours d'un bref entretien nous fut révélé le vif intérêt que porte M. Jean-Blaise GRIZE, recteur de l'Université, à une ouverture plus large des portes de sa « Maison ». Ensemble nous avons placé sa conférence sous le signe d'un double trait d'union entre le Bas et le Haut du canton d'une part, entre l'école primaire et l'université d'autre part.

#### Le film

#### Lieux et dates :

Neuchâtel - Cité universitaire - Mercredi 16 novembre, 20 h. 30.

La Chaux-de-Fonds - Aula du gymnase cantonal - Mercredi 23 novembre, 20 h. 15.

#### Titre :

« Le Premier Maître. »

#### Résumé :

C'est la fin de la guerre. Un soldat russe est promu maître d'école dans un village kirghize en Sibérie. Imbu de ses principes communistes, il affronte une population aux mœurs ancestrales. Ce long-métrage (env. 2 h. de proj.), consacré par un Festival de Venise, est particulièrement valable pour son intérêt ethnographique et pédagogique et par l'histoire elle-même dont l'intrigue, lente à se nouer, s'amplifie en un crescendo dramatique dont le point d'orgue est marqué par la mort d'une élève.

#### La soirée-cabaret

#### Lieu et date :

Neuchâtel - Centre culturel (Pommier 9) - Vendredi 18 novembre à 20 h.

#### Animation :

— The 68 Jazzband : 16 collègues musiciens.

— Daniel JUILLERAT : collègue prestigiditateur fantaisiste.

— Pierre-Daniel GAGNEBIN : collègue chanteur-compositeur.

— ... plateau libre !

#### Attention :

Le nombre de places est limité étant donné le volume relativement modeste des locaux du Centre culturel. C'est pour-

quoi nous vous prions de vous inscrire par écrit ou mieux en téléphonant à : Jean-Pierre BURI, rue A.-Bachelin 4, 2074 MARIN, tél. (038) 33 15 05. Les 120 premières inscriptions seront prises en considération !

G. Ruedin.

<sup>1</sup> « L'Education demain » de Bertrand SCHWARTZ.

## Bien le bonjour, futurs collègues... Quelques renseignements historiques (II)

Attardons-nous quelques... lignes sur les origines et les premières années de la Société pédagogique romande.

En 1860, la SPV (fondée quatre ans auparavant) invitait l'association neuchâteloise qui venait de se constituer à s'unir à elle pour former le noyau d'une société romande. Les pourparlers n'aboutirent pas. En 1862, le Lehrerverein invitait chaleureusement des instituteurs romands à son assemblée générale de Berne.

De nombreux collègues, fribourgeois et neuchâtelois surtout, répondirent à cet appel. Se sentant quelque peu « isolés », ils se réunirent dans une salle particulière et décidèrent de préparer une circulaire adressée à tous leurs collègues romands. Ce texte remarquable date du 27 octobre 1863 ; il fut rédigé à Neuchâtel par le secrétaire de ce comité provisoire : Numa Droz. Il écrit, entre autres : « L'esprit du temps est à l'association. Il était dans la mission de notre siècle de révéler tout ce que les hommes peuvent quand ils s'unissent dans une même pensée », et plus loin : « Les frais administratifs ne seront pas considérables, nous (le comité provisoire) parlions d'une cotisation annuelle de 50 centimes... », et plus loin encore : « Quand de toute part nous voyons les éléments homogènes de toute société se rechercher et s'unir, le corps enseignant serait-il le seul dont les parties resteraient démembrées, manquant d'un lien puissant et d'un but d'action commun. »

Chers futurs collègues, je participais vendredi et samedi derniers à une séance du comité central de la SPR. La dernière citation évoquée ci-dessus n'a RIEN perdu de son actualité ! Et l'assemblée des délégués qui devra se prononcer à Yverdon le 12 novembre prochain devrait se réimprégner de l'esprit de cette circulaire. Seuls quelques termes pourraient être remis à la « mode » du jour...

Le 24 janvier 1864, des délégués de quatre cantons romands se réunissaient

à... Yverdon. Les statuts furent adoptés : la SPR était fondée. Le premier comité directeur fut choisi à Fribourg, le numéro 1 de l'« Educateur » sortait de presse pour le 1<sup>er</sup> janvier 1865. Quelques années plus tard, le comité directeur — neuchâtelois — envoya un message à Victor Hugo, à Guernesey, pour le remercier des paroles éloquentes que ce dernier avait prononcées sur les instituteurs et leur mission. L'« Educateur » lui fut également envoyé. Voici la réponse de Hugo :

Hauteville-House, le 18.4.1869.

*Messieurs les membres de la Société des instituteurs de la Suisse romande,  
Absorbé par des travaux urgents, je n'ai pu vous remercier plus tôt de votre excellente lettre.*

*Voir le peu que je fais si bien compris, et par de telles intelligences, serait pour moi une douce récompense, si une récompense m'était due, mais je suis loin de le penser. Le devoir, c'est là ce que je tâche de faire.*

*Hors de là, je ne suis rien.*

*Vous m'envoyez votre journal ; je le lis avec intérêt et vous prie de croire à toute ma cordialité.*

V. Hugo.

Le congrès SPR 1978 (à Fribourg) traitera du statut de l'instituteur ; le congrès de juillet 1872 traitait entre autres des devoirs de l'instituteur envers la société et des devoirs de la société envers lui. L'histoire est parfois cyclique...

En 1877, à Fribourg, le congrès s'interrogeait sur les écoles enfantines : Doivent-elles avoir un caractère obligatoire ? Quel est leur programme ? Que doit être leur organisation ? Se raccordent-elles à l'école primaire ? Ses problèmes sont actuels si l'on pense au Fichier romand des jardins d'enfants... Quelques années plus

tard, à Neuchâtel, le congrès se pose la question suivante : L'enseignement secondaire est-il organisé de manière à compléter l'enseignement primaire sans nuire à ce dernier et de façon à réaliser son programme en donnant une préparation suffisante aux élèves qui se destinent à l'enseignement supérieur ? Le rapporteur déclarait, entre autres, que l'étude du latin pourrait être retardée d'un an et que la gratuité complète de cet enseignement était désirable...

En 1884, le congrès de Genève préconisa l'introduction des... travaux manuels dans les programmes primaires. Deux ans plus tard, on reparlait des écoles enfantines en recommandant la méthode Froebel et la gratuité ainsi que le caractère obligatoire de cet enseignement dès l'âge de six ans. En un siècle, nous avons « gagné » un an mais nous n'avons pas encore réalisé ni la gratuité ni le caractère obligatoire des jardins d'enfants... du moins dans notre canton.

En 1892, à La Chaux-de-Fonds, le congrès cherchait à répondre aux questions suivantes : « Quels points de la législation scolaire pourraient être communs à la Suisse romande ? Par quels moyens pourrait-on arriver à plus d'uniformité ? » et aussi « La situation faite aux instituteurs par l'obligation du service militaire est-elle normale et avantageuse pour l'école ? »

On vota aussi la résolution suivante : « Il est désirable que la Confédération intervienne financièrement en matière d'enseignement primaire par des subsides aux cantons dans le but de favoriser spécialement la gratuité complète des manuels et des fournitures scolaires... ».

Au début du XX<sup>e</sup> siècle, quelques instituteurs « progressistes » fondèrent une section valaisanne de la SPR. Mais en butte à l'animosité des autorités et du clergé, le nombre de ses membres diminua et au bout de cinq ans, la première SPVal était dissoute. Entre-temps, le Valais a réintégré la SPR.

En 1903, le bureau romand neuchâtelois crée le comité pour un choix de lectures pour la jeunesse et organise des cours de vacances pour instituteurs. C'étaient en fait les premiers « cours normaux ». Il y a septante ans, en juillet, le congrès vote deux résolutions dont voici la plus importante : « La Société pédagogique de la Suisse romande, réunie en assemblée générale à Genève, se prononce à l'unanimité pour l'augmentation de la subvention à l'école primaire et charge le bureau du comité central de présenter ce vœu aux autorités fédérales ».

La SPN proposa l'adjonction suivante, qui fut adoptée : « Le congrès exprime le regret que, dans quelques cantons, au-

cune fraction de la subvention fédérale n'ait servi à améliorer la situation matérielle du corps enseignant... ».

Nos collègues n'avaient-ils pas déjà des préoccupations de type « revendications syndicales » ? Nous admettrons volontiers que, bien que n'étant « qu'une société », les objectifs étaient AUSSI situés dans

le domaine social et matériel. Ces collègues ne seraient-ils pas « étonnés » de notre... prudence, de notre hantise, pour certains, vis-à-vis du mot syndicat !

Dans un très prochain numéro, nous tenterons une approche de la SPR actuelle. A bientôt.

J.-P. Buri.

**Rédacteur de la rubrique neuchâteloise :** Maurice TISSOT, rue de la Gare, 2205 Montmollin. Tél. (038) 31 40 54.

## Jura

BIENTÔT DEVANT L'ASSEMBLÉE CONSTITUANTE

### La formation du corps enseignant du futur canton

*Dans un avenir proche, la Constituante aura à se prononcer sur le type de formation du corps enseignant primaire pour le futur canton. La commission « Ecole » nommée par les députés a mis au point un rapport qui sera discuté et a arrêté l'énoncé de quatre questions auxquelles devra répondre le Légitif : 1. Quelle que soit la voie de formation choisie, la formation professionnelle du corps enseignant primaire aura-t-elle lieu dans le Jura ? 2. Y aura-t-il un seul ou plusieurs établissements de formation du corps enseignant primaire ? 3. Dans quelle localité se trouvera l'établissement de formation du corps enseignant primaire ? 4. Le corps enseignant primaire sera-t-il formé selon la voie intégrée (Ecole normale) ou la voie fractionnée (maturité puis institut de formation pédagogique) ?*

Selon le rapport fourni aux constituants, on peut considérer comme acquis dans le nouveau canton un seul établissement de formation ainsi que la mixité de l'enseignement. L'estimation des besoins par année est de 12 à 18 pour les enseignants primaires ; de 6 à 8 pour les jardinières d'enfants ; de 4 à 8 pour les maîtresses ménagères ; de 4 à 8 pour les maîtresses d'ouvrages ; de 4 à 8 pour les enseignants secondaires.

#### La voix intégrée

La commission « Ecole » a retenu les avantages suivants de la voie intégrée : accord des synodes d'enseignants ; voie la plus pratiquée en Suisse ; seule voie actuelle à offrir des possibilités d'études artistiques et socio-pédagogiques ; liaison entre la formation générale et la formation professionnelle. Les inconvénients cités sont : une hiérarchisation rétrograde ; l'isolement ; le choix professionnel précoce ; le clivage des diverses catégories d'étudiants, voire d'enseignants ; féminisation de plus en plus grande ; niveau scolaire des filles plus élevé que celui des garçons parmi les candidats aux examens ; perte des élèves du sud du Jura, voire de Neuchâtel ; vocations tar-

dives difficilement prises en charge ; passage gymnase-école normale presque univoque ; accès à l'université pas assuré.

#### La voie fractionnée

Pour la commission « Ecole », les avantages de la voie fractionnée sont les suivants : prévision en besoin plus facile à court terme ; emploi assuré plus aisément ; spécialisation moins précoce ; voie la plus fréquente en Europe et pratiquée dans les cantons de Genève, Neuchâtel, Vaud, Bâle et Zurich ; coordination romande ; adaptabilité aux changements de structures ; formation équivalente pour tous les enseignants ; décloisonnement des différentes catégories d'enseignants ; choix plus sûr à 19 ans et sélection pouvant s'effectuer sur d'autres critères ; fréquentation aisée d'un gymnase d'un autre canton ; passage à l'université assuré.

La liste des inconvénients, toujours selon le même auteur, est beaucoup plus courte ; opposition des synodes ; rupture avec la tradition ; reconversion partielle du personnel enseignant des écoles normales ; encyclopédisme discutable du gymnase, absence des arts et des travaux manuels.

B.

## Marianne s'y promène

Le Centre d'information pédagogique (Ecole normale, Porrentruy), par le travail inlassable de ses membres, vient d'apporter une nouvelle contribution à notre enseignement. Après la parution récente d'un dossier intitulé « Exploitation de la carte routière du Jura », qui devait se trouver dans toutes nos écoles, il innove aujourd'hui dans un genre très différent avec « Marianne s'y promène ».

Il s'agit d'un dossier d'une vingtaine de pages comportant des illustrations de belle venue, la chanson « Marianne s'y promène » — mélodie, couplets, rythmes — et deux contes, l'un, inédit, de Bernard Chapuis, l'autre, de Joseph Beuret-Frantz, extrait de l'ouvrage « Sous les Vieux Toits ».

La cassette qui accompagne ces textes propose d'abord l'étude systématique de la chanson appuyée par de nombreux

exercices rythmiques et mélodiques, un peu à la manière des émissions radiophoniques de Bertrand Jayet. Un comédien dit le conte de Bernard Chapuis qui, soit dit en passant, se révèle ici comme un grand poète, et plusieurs enfants jouent le conte de Beuret-Frantz, un auteur du fantastique qui peut se hisser au niveau des meilleurs. Roger Châtelain et son chœur mixte, ainsi qu'un chœur d'enfants, prêtent leur concours à cette réalisation.

C'est à une époque — la nôtre — où se manifeste un regain d'intérêt pour le passé et la tradition que le CIP a pensé utile de proposer au corps enseignant un dossier qui permet l'étude systématique de l'une des plus belles chansons françaises, ainsi que son prolongement possible en français et en dessin.

B.

### J'AI RETENU DE MES LECTURES...

*Si tous les maîtres peuvent accepter le « bien des enfants » comme dénominateur commun de l'action pédagogique, ils restent bien en peine de pouvoir clairement désigner ce bien et d'indiquer les modalités de son application. Que pouvons-nous remarquer trop souvent : en clouant le maître un peu sévère d'autrefois au poteau du déshonneur et de la bêtise, on livre l'enfant à toutes les brimades de l'« idée », à la coercition des théories éducatives, même lorsqu'elles sont libertaires. Malgré les belles paroles, tout se passe comme s'il importait d'abord de vérifier le système nouveau, seule véritable préoccupation et l'élève, finalement, ne sert que de terrain d'exercice à une intelligence adulte desséchée. Quelque autoritaire qu'il ait été, le vieux régent avait du cœur, il connaissait ses élèves et savait ajuster les principes.*

Jean-Michel Zaugg,  
« Etudes pédagogiques »,  
Payot éd., 1972.

## Une perversion de l'enseignement : l'endoctrinement

Parmi les problèmes de déontologie qui se posent à tout enseignant, conscient de l'importance de son rôle, mais surtout lucide face à ses responsabilités, le dilemme de la neutralité en classe que l'on oppose souvent à la liberté d'expression de l'enseignant est des plus préoccupants. Des instances tant pédagogiques que politiques s'en sont occupées ces derniers temps. Les Départements de l'instruction publique, souvent au premier rang de la controverse, hésitent à publier des directives trop précises ou par trop contraintes à l'intention du corps enseignant.

En 1970, le bulletin officiel de l'Instruction publique d'un canton romand édictait cependant la recommandation suivante :

*Les maîtres doivent s'abstenir de prendre position dans l'exercice de leurs fonctions, sur tout problème auquel les circonstances confèrent un caractère polémique. Si le maître ne peut absolument éviter d'aborder une question controversée, il a du moins le devoir de présenter avec toute l'objectivité dont il est capable, la thèse contraire à la sienne. Le maître abuse de sa fonction si, dans son activité pédagogique, il cherche à endoc-*

*triner ses élèves ou à les embrouiller dans un mouvement quelconque.*

Cette directive a le mérite de mettre en évidence le motif principal de la crainte des milieux officiels face à certaines catégories d'enseignants : l'endoctrinement.

Si une telle possibilité de déviation de l'enseignement est fréquemment évoquée, rares sont ceux qui en ont sérieusement analysé les traits précis. Afin de clarifier ce problème, il m'a semblé justifié de faire partager, par les lecteurs de notre journal corporatif, ce que j'ai retenu de la lecture de l'ouvrage d'Olivier Reboul : « L'Endoctrinement ».

### Toute propagande n'est pas endoctrinement

Il importe de relever tout d'abord que l'endoctrinement est une activité occulte et camouflée, une activité qui craint de s'affirmer comme telle : a-t-on jamais entendu quiconque se targuer de pratiquer l'endoctrinement ou se vanter d'être soi-même endoctriné ? Se rendre compte que l'on est endoctriné, c'est prendre une certaine distance par rapport au corpus

d'idées concernées par cet endoctrinement, c'est un premier pas vers son examen critique, c'est la fin de cet état. Comme nous l'avons précisé plus haut, l'endoctrinement est conditionné par la dissimulation. Contrairement à la propagande qui ne craint pas de montrer au grand jour et qui vise avant tout à obtenir de ses destinataires certains comportements à court terme : voter, acheter, manifester ; l'endoctrinement, action en profondeur, ambitionne la transformation totale de l'individu.

Alors que la propagande ne cherche qu'à mobiliser, l'endoctrinement, dans un certain sens, entend éduquer. Il s'adresse pour cela à des groupes restreints et exige un temps considérable. A l'opposé de la propagande, l'endoctrinement ne peut se contenter de procédés comme la répétition de slogans, la présentation continue et lancinante d'images ou d'emblèmes, l'organisation de défilés ou la distribution de cadeaux.

Alors que la propagande part fréquemment des préjugés déjà installés, des attitudes et des stéréotypes présents dans la masse qu'elle compte mobiliser (sentiments racistes, besoins divers, etc.), l'endoctrinement, plus subtil, cherche à en

substituer d'autres. La propagande, enfin, ne peut se dissimuler longtemps ; elle ne devient endoctrinement que si elle est monolithique et durable.

## Doctrine et idéologie

Etymologiquement, endoctriner, c'est inculquer une doctrine. Contrairement à une théorie, une doctrine n'a, dans la plupart des cas, pas de fondements scientifiques. Cette carence d'objectivité, cette absence d'évidence, font que la doctrine doit être affirmée, prêchée, enseignée (lat. *docere-enseigner*).

Alors qu'une théorie prétend, avant tout, décrire des phénomènes et mettre à la disposition de l'humanité un ensemble de schèmes d'assimilation permettant d'interpréter des faits ; une doctrine prétend, quant à elle, déterminer des orientations, des buts. Alors que la théorie cherche à décrire ce qui est, la doctrine indique ce qui doit ou devrait être. Ainsi une théorie peut être « vraie » ou « fausse », alors qu'une doctrine est dite « bonne », « utile » ou « efficace ».

Si la transmission d'une doctrine est caractéristique de tout endoctrinement, nous ne saurions affirmer que toute propagande d'une doctrine se réduit à n'être qu'un endoctrinement : ce sont la dissimulation et la partialité qui confèrent à ce procédé ses caractéristiques premières.

Endoctriner, c'est refuser de reconnaître le caractère doctrinal des contenus diffusés, c'est les enseigner comme s'ils ne constituaient pas une doctrine, comme s'ils jouissaient des prérogatives d'une théorie scientifique éprouvée. Une doctrine qui refuse de s'avouer comme telle devient alors une **idéologie**.

## Quand endoctrine-t-on ?

Pour les protagonistes d'une doctrine ou d'une idéologie, endoctriner c'est propager la doctrine de l'adversaire ! Dans le cas le plus général, endoctriner, c'est avant tout propager des idées pernicieuses ; ainsi, l'on endoctrine les enfants, lorsque l'on favorise chez eux le développement de sentiments racistes, l'établissement de préjugés et de stéréotypes à l'encontre d'autres communautés, sociales, de foi, de langue ou de couleur ; lorsqu'en plus de l'erreur, on leur inculque la haine.

En classe, en particulier, l'endoctrinement devient une perversion de l'enseignement, lorsque l'enseignant, par une sorte d'abus de pouvoir, profite de sa situation privilégiée pour propager une idée partisane, sans l'avouer, dans un lieu et à un moment qui ne sont pas affectés à ce but.

Il y a aussi endoctrinement lorsque l'on tente de propager une idée en faisant

référence à l'autorité d'une tierce personne, autorité charismatique le plus souvent : c'est vrai puisque Mao l'a dit ; on doit le croire puisque le célèbre médecin X le proclame ! Mao, Marx, le pape, Hitler, tout est bon !

Endoctriner c'est parfois faire apprendre sans donner la possibilité de comprendre, c'est catéchiser ! (Au sens péjoratif du terme.)

Dans certains cas, l'agent même de la propagation de l'idéologie n'est pas conscient du fait qu'il endoctrine ; c'est le caractère principal d'un enseignement basé sur des préjugés ou qui présente sa doctrine comme si elle était la seule possible. Ce type caractérise le sectarisme et l'intolérance.

La prétention à la scientificité est un caractère fréquent des formes modernes de l'endoctrinement. On prête alors, dans ce cas, à une croyance personnelle ou à une idéologie politique les attributs d'une réalité objective.

On peut aussi endoctriner par un choix partial et délibérément orienté des contenus de l'enseignement. A une plus grande échelle, c'est l'institution responsable des programmes qui endoctrine.

L'enseignement manichéen, qui exalte certaines valeurs au détriment d'autres et qui ne connaît pas de milieu entre le bien et le mal, entre le juste et l'injuste, entre l'ami et l'ennemi est aussi typique de l'endoctrinement.

## La neutralité est-elle possible... voir souhaitable ?

Il pourrait sembler, à première vue, que la neutralité absolue soit le meilleur palliatif de l'endoctrinement possible en classe. Son but étant de protéger l'élève contre toute influence idéologique en constituant autour de lui un véritable écran de mutisme. Ne risque-t-on pas alors en évitant, en classe, tout commentaire, en se bornant à la description rigoureuse des faits, en ne permettant jamais à l'enseignant de s'impliquer comme personne, de conduire purement l'enseignement à la banalité et au silence.

En fait, l'idée de neutralité de l'enseignement repose sur l'illusion d'un consensus selon lequel l'enseignant pourrait se limiter à ne propager que les croyances qui font l'accord de la société. Illusoire, parce que l'on sait très bien que l'institution scolaire, par ses manuels, véhicule des idéologies privilégiant certaines normes ou modèles de société. Dans un ouvrage particulièrement lucide, « L'Ecole dans la Société », Suzanne Mollo dénonce certains des modèles offerts par les manuels scolaires : modèle de la famille, de la femme, du travailleur, etc. D'autres

auteurs ont démontré que des textes aussi anodins que ceux utilisés à titre d'exemple dans certaines grammaires, étaient eux aussi empreints d'une idéologie ne reposant plus nécessairement sur un consensus. Toute notre langue est chargée d'idéologie : « La langue commune, comme le relève si pertinemment Reboul, est parfois aristocratique et implicitement tendancieuse : « grand » et « petit », « haut » et « bas » désignent à la fois une mesure physique, une situation sociale et une qualité morale, de même que « riche » et « pauvre » (une riche nature, un pauvre type), comme si la pauvreté était non seulement un manque mais une tare. La langue commune est volontiers raciste : le mot « blanc » désigne à la fois la pureté, l'innocence et une certaine race alors que le mot « noir » n'a que des connotations négatives. La langue commune est antiféministe : il suffit de prendre l'exemple du mot « homme » qui désigne à la fois le genre humain et une de ses moitiés, comme si l'autre était moins humaine. »

Supprimer, sous prétexte d'éviter tout endoctrinement, tout ce qui n'est pas neutre dans la communication pédagogique, conduirait finalement à renoncer à enseigner la langue. Non, la neutralité ne saurait être considérée comme l'antidote à l'endoctrinement ; la postuler comme nécessité premières aboutirait, dans le pire des cas à tronquer l'enseignement de toute sa dimension éducative.

Éliminant provisoirement la menace de l'endoctrinement en plongeant l'enfant dans un univers idéologiquement aseptique, la neutralité pédagogique ne prépare pas le futur adulte à l'assaut des idées et des propagandes qu'il doit affronter, lorsqu'une fois sorti de cet univers artificiel, il est soumis au flux continu d'informations des médias ou plongé brutalement dans le monde des adultes.

Loin de prévenir l'endoctrinement, la neutralité pédagogique lui prépare le terrain le plus favorable, en mettant une jeunesse démunie, sans esprit critique, à la merci de n'importe quel marchand d'idéologie.

Il faut oser dépasser l'alternative « endoctrinement-neutralité » en offrant à nos élèves matière à l'exercice de leur esprit critique et en dépouillant, avec eux, l'endoctrinement de sa caractéristique principale : la dissimulation ; en leur faisant prendre conscience de l'idéologie comme telle !

M.-A. Berberat,  
président SPJ,  
directeur de l'ENP.

## Bibliographie :

Olivier Reboul : « L'Endoctrinement », PUF, 1977.

Suzanne Mollo : « L'Ecole dans la Société », Dunod, 1969.

## Centre de perfectionnement

### Présentation générale du programme 1978

Le programme — avec une page de couverture nouvelle — sera adressé au corps enseignant, par l'intermédiaire des écoles, dans le courant de la 2<sup>e</sup> quinzaine du mois de novembre; il comprend les thèmes et principales divisions suivantes :

#### Avant-propos

Rédigé par M. Simon Kohler, directeur de la Direction de l'instruction publique, il situe le sens profond de l'éducation renouvelée.

#### Pour faciliter vos recherches

En plus du guide habituel, des repères permettront une lecture aisée de la brochure.

#### Cours et manifestations organisés

##### 1. Formation d'animateurs et expérimentation

20 possibilités sont offertes de devenir animateur dans les domaines suivants : activités créatrices manuelles, allemand, éducation musicale, éducation physique, environnement, français et mathématique.

##### 2. Cours romands

3 cours romands sont prévus : italien, systématisation et individualisation de l'enseignement et astronomie.

##### 3. Branches à option

9 cours sont annoncés et donneront droit à l'attestation autorisant l'enseignement de la branche choisie : allemand, dessin technique, mathématique (algèbre, géométrie) et musique instrumentale.

##### 4. Recyclage à caractère obligatoire

64 cours sont inscrits : allemand, éducation musicale, environnement (complément biologique), éducation physique, mathématique et cours à l'intention des maîtresses ménagères et d'ouvrages.

##### 5. Recyclage et formation continue

195 cours sont répartis par niveau ; de nombreux cours nouveaux apparaissent ; 19 cours sont organisés en collaboration avec le Centre suisse pour le perfectionnement des professeurs de l'enseignement secondaire (CPS).

##### 6. Session d'été

19 cours sont prévus, en particulier : physique, diction, environnement, flore du parc national, le magnétophone, l'en-

tretien, activités créatrices manuelles et une semaine de sport : athlétisme et jeux, canoë et excursions, expression corporelle, natation et volleyball, tennis et équitation.

##### 7. Cours organisés à l'intention des directeurs et responsables d'école, présidents de commission et leurs délégués et cadres de l'enseignement

Nouveaux cours traitant des thèmes suivants : inadaptation et délinquance des mineurs et l'étude des problèmes posés par la coordination romande.

##### 8. Groupes de travail

Les enseignants sont invités à participer à plus de 20 groupes de travail.

##### 9. Pléthore des enseignants

Au vu des besoins, des cours pourront être organisés.

##### 10. Cours organisés par la Société jurassienne de travail manuel et réforme scolaire

15 cours sont récapitulés à la fin du livret ; parmi eux, signalons les deux cours de base : bois et cartonnage.

### Avis important

Nous attirons l'attention de :

- toutes les institutions, associations et animateurs qui ont organisé des cours et manifestations de perfectionnement ;
- tous les participants à des cours isolés et non inscrits dans le livret de cours (Cila, cours normaux suisses, Centre de Lucerne, etc.) ;
- tous les groupes de travail reconnus, sur le fait que les décomptes (subvention, frais) doivent parvenir à la Direction du Centre de perfectionnement, 16, rue de

l'Hôtel de Ville, 2740 Moutier jusqu'au **10 décembre 1977**, au plus tard. Passé ce délai, aucun décompte ou demande ne pourra être pris en considération.

Nous rappelons qu'une demande préalable de subvention doit être obligatoirement adressée au Centre de perfectionnement, deux mois avant la date du début du cours.

### Activités créatrices manuelles - environnement

Le recyclage vient de commencer avec comme lieu de rencontre pour les activités créatrices manuelles l'Ecole normale de Porrentruy. Aux responsables du cours déjà mentionnés, il y a lieu d'ajouter comme responsable des ateliers : M<sup>me</sup> J. Berberat et J.-M. Haenggi et pour l'environnement M. H. Treu.

### Cours et manifestations du mois de novembre 1977

#### 5.10.2. Expression corporelle et initiation au mime : Mime Amiel, dès le 9 novembre.

#### 5.19.2. Impression sur papier et tissu : M<sup>me</sup> H. Sanglard, dès le 9 novembre à Saignelégier.

#### 5.64.16. Composition musicale et rôle des techniques d'électro-acoustique dans l'évolution musicale contemporaine : du 21 au 23 novembre à Lausanne ou Yverdon.

#### 5.86.2. Religion : introduction au nouveau programme romand : dès le 9 novembre à Moutier.

#### 5.102.7. Hockey sur glace (AJEPS) : le 19 novembre à Porrentruy.

#### 5.102.8. Patinage mixte (IEP, AJEPS) : samedi 5 novembre à Moutier.

#### 5.103.1. Le matériel d'histoire utilisable en classe (SCH CMEES) : M. B. Perrot, dans le courant du mois de novembre à Bienne et Delémont.

#### 5.110.2. Bougies (perfectionnement) : M<sup>me</sup> Martine Bassin, 2, 9 et 16 novembre à St-Imier.

## Education physique

### COURS CANTONAL DE SKI ALPIN 1978

L'inspecteur cantonal de l'éducation physique, d'entente avec la direction de l'Instruction publique, organise pour la partie francophone du canton un cours de ski alpin, destiné au corps enseignant primaire et secondaire qui pratique régulièrement le ski ou qui organise des camps de ski avec sa classe.

**Dates** : du lundi 2 au samedi 7 janvier 1978.

**Lieu** : 1874 Planachaux-Champéry, « Le Chaudron », (VS).

**Indemnités** de jour et de nuit couvrant une partie des frais. Les frais de voyage ne seront pas remboursés.

**Assurance** : elle est l'affaire des participants.

**Inscriptions** : elles se feront sur la formule ad hoc, à demander à l'inspecteur soussigné. Cette formule, attestée par l'autorité scolaire certifiant que l'enseignant pratique le ski avec sa classe ou participe activement à un camp de ski, est à retourner au plus tard jusqu'au 26 novembre 1977.

**Remarque** : la préférence sera accordée aux enseignants qui n'ont pas encore suivi un tel cours ou qui n'en ont suivi qu'un durant les trois dernières années.

Les inscriptions tardives ou incomplètes ne seront pas prises en considération.

*L'inspecteur cantonal de l'éducation physique :  
Henri Girod, 2533 Evilard.*

## CAMPS SCOLAIRES D'ÉTÉ ET D'HIVER

Les commissions et les directions des écoles primaires et secondaires sont invitées à renseigner l'inspecteur scolaire de l'arrondissement concerné, ainsi que l'inspecteur cantonal de l'éducation physique lorsqu'elles organisent des camps d'été ou d'hiver ou des excursions de plusieurs jours en dehors de leur localité, afin d'éviter d'inutiles déplacements à MM. les inspecteurs.

A cet effet, elles demanderont, par écrit, deux semaines avant, le « Questionnaire » à M. Henri Girod, 2533 Evilard.

## COURS J+S, HIVER 1977-1978

A l'intention des jeunes gens et jeunes filles, en âge J+S, du Jura et de Bienne, l'Office jurassien Jeunesse et Sport met sur pied les cours suivants :

Ski alpin : du 26 au 31 décembre 1977, à Bella Tola.

Ski de fond : du 26 au 31 décembre 1977, à Mont-Soleil.

Ski alpin : du 2 au 7 janvier 1978, à Bella Tola.

Ski alpin : du 30 janvier au 4 février 1978, à Bella Tola (pour apprentis).

Ski alpin : du 27 mars au 1<sup>er</sup> avril 1978, aux Crossets.

Excursion à ski : du 2 au 8 avril 1978, à Campo Blenio (Tessin).

Les feuilles d'inscription sont à demander à l'Office jurassien Jeunesse et Sport, case postale 254, 2610 St-Imier, tél. (039) 41 10 84.

*Office jurassien J+S.*

**Rédacteur de la rubrique jurassienne :**  
Abel BABEY, Pastourelles 17,  
2800 Delémont. Tél. (066) 22 29 34

## La délinquance des enfants

On parle peu des méfaits de l'enfant : la publicité faite à la délinquance juvénile est à juste titre entravée, mais il faut souligner également que les adultes s'entendent à occulter un phénomène, sitôt qu'il les dérange !

La publicité est nocive : raconter un délit risque de mettre en vedette son auteur... et n'est-ce pas ce qu'il recherche parfois ? On commet un vol dans un grand magasin pour épater les copains, pour ne pas être en reste, pour observer le règlement de la bande à laquelle on appartient.

Le silence qui plane autour de la délinquance enfantine traduit parfois une esquive des responsabilités : les parents sont considérés comme responsables des actes de leur enfant mineur ; devant ses conduites irrégulières, ils se sentent parfois fautifs à double titre : comme auteurs et comme éducateurs. La façon la plus simple d'évacuer le problème est de le nier, ou d'excuser celui qui le soulève. Il court, aujourd'hui encore, toute une idéologie sur l'enfance innocente que l'adulte n'ose transgresser de peur de passer pour dépourvu de cœur. Il n'est pas question d'inciter le public à la répression, mais s'interdire de regarder comme tel un acte délictueux, n'est-ce pas esquiver le pourquoi ? Or, quel trouble de l'enfant manifeste-t-il en agissant ainsi, sur quel déséquilibre nous alerte-t-il inconsciemment ?

### L'échec scolaire, premier symptôme d'inadaptation

Voler un disque parce qu'on ne supporte pas d'être frustré de l'objet qui fait fureur en classe n'a pas la même signification que d'empocher un saucisson sur l'ordre paternel. Actes déviants... signes d'inadaptation ? ou d'une tentative qu'il fait pour s'adapter à un milieu imposé ou à une situation évolutive ?

Symptômes d'inadaptation : le plus évident, le plus fréquent est l'échec scolaire. Difficultés matérielles chez les parents, difficultés de santé pour l'enfant, absence de soutien culturel au sein de la famille, dès les premières années d'école, l'enfant accumule les retards et s'installe dans un comportement d'échec.

Des troubles dans l'évolution psychologique de l'enfant, ou dans ses relations avec ses parents, perturbent tout autant son insertion à l'école.

### Le vol

Le vol vient, après les difficultés scolaires, comme symptôme principal d'inadaptation : ces deux symptômes se rencontrent dans toutes les classes de la société.

### Actes déviants, symptômes d'adaptation réussie

Certaines familles sont installées dans un système cohérent de marginalité et de criminalité. La délinquance précoce n'est que le signe d'une adaptation de l'enfant à son milieu. Vol avec effraction d'une télévision scolaire : ont été inculpés le père, les deux frères adolescents, le frère plus jeune de onze ans. C'est lui qui connaissait les lieux, c'était son école.

La mendicité, maladie chronique et obligatoire pour certaines ethnies qui en conservent l'habitude lors d'une émigration.

Des familles aussi, où l'argent est roi, et celui qui se laisse prendre, un imbécile. Manie du troc, toujours au bénéfice du même, des relations nouées en fonction de leur rapport, installent des habitudes de chacun-pour-soi qui sont une des plaies de la vie en société.

Des traditions de prostitution familiale, où les filles sont amenées très jeunes sur le marché, dix, onze ans... si le client ne paie pas suffisamment, on crie au détournement de mineure.

Tentatives d'adaptation à notre société de consommation, cette bousculade qui saisit les enfants et les pousse à dérober n'importe quoi dans les supermarchés, ces hauts lieux de l'abondance ?

### Les complicités de l'espace : l'espace « protégé »

L'espace protégé... ou conçu comme tel. C'est le cas des jardins aménagés pour les enfants dans les ensembles d'habitation. Des créations satisfaisantes pour l'esprit ; tranquillité des parents : le petit est sous les fenêtres. il joue avec ses camarades. Aire de jeu ?... parfois aire d'ennui et prétexte à évacuer l'enfant qui dérange.

Un espace où se développent des collectivités enfantines en manque d'adultes.

Les jeunes très tôt y acquièrent une grande autonomie de comportement ; ils y disposent d'un temps important dont

personne ne leur demande compte, qu'ils ne partagent pas, même au niveau du discours sur son utilisation, avec les adultes. Des collectivités où les enfants les plus inadaptés sont les mieux placés pour faire prédominer leurs comportements. Dans les bacs à sable, sous les fenêtres des parents, l'heure n'est pas toujours à la ronde ou à la marelle : il fallut un certain temps pour découvrir dans une localité de banlieue, que le bac à sable des petits servait de cache pour les objets dérobés par les plus grands. Comme ces derniers payaient les premiers en bonbons (volés dans les voitures des parkings) le pot aux roses resta longtemps caché.

Importance de la présence d'adultes, dans ces espaces protégés. Les éducateurs n'ont généralement aucun mal à se faire accepter des enfants. Le contact est beaucoup plus facile qu'avec des adolescents, par exemple, beaucoup plus méfiants à leur égard. L'enfant, spontanément, est avide d'échanges en compagnie d'adultes. Il serait, si on le lui permettait, le plus gros consommateur du temps de l'adulte, mais il est en compétition, surtout dans les grandes villes, avec une manière de vivre qui en dévore le meilleur.

## Espace vide, vide de relations

L'espace vide : justement appelé terrain « vague ». Espace vide, privé de nature, stérile. C'est un lieu de prédilection de bandes d'enfants, point de rassemblement où convergent ceux qui recherchent le soutien et l'anonymat du groupe pour se permettre certaines conduites. La vacuité du lieu déteindrait-elle ? On observe que la densité des relations au sein d'une bande n'est bien souvent qu'apparente : — Qu'est-ce que tu fais avec ta bande ? — Rien... — Comment s'appellent-ils tes copains ? — J'sais pas... — Qui préfères-tu ? — Bof... — De quoi parlez-vous ? — De rien... Une juxtaposition d'enfants qui recherchent parfois, dans les leaders, les modèles qu'ils ne trouvent pas chez eux.

Les habitants d'une rue du 18<sup>e</sup> arrondissement de Paris retrouvent, plusieurs jours de suite, leurs pneus lacérés à coups de canif, si bien qu'exaspérés, ils se mettent aux aguets, fusil à la main et tirent sur les enfants. La juxtaposition de l'habitat, de l'école, des centres commerciaux dans un espace restreint, favorise une suradaptation de l'enfant à ce milieu restreint et, dans le même temps, sa désadaptation au milieu social élargi. Il en résulte une absence de relations entre les enfants et les habitants du quartier, qui débouche sur une hostilité virulente, aveugle à la jeunesse des coupables.

A l'intérieur de la bande elle-même, la socialisation ne se fait pas. Dans ce mê-

me quartier du 18<sup>e</sup> arrondissement où les vols de mobylettes sont courants, on prête la bicyclette volée et maquillée au copain en lui disant que c'est la sienne et il se fait prendre quand le vol est découvert.

Les éducateurs relèvent des contradictions flagrantes dans les comportements des enfants en bande : une attitude de petit dur, dressé sur ses ergots, l'agressivité en éveil, et un moi profond fragile, insécurisé qui ne demande qu'à faire surface.

## L'espace récupéré : les sous-sols où l'on s'initie...

Les sous-sols, espaces frais, sombres, où les adultes ne font que passer, sont des endroits recherchés par les enfants. Ils servent de cachette. Ils offrent un refuge contre un monde extérieur plein d'interdits, favorisent toutes les audaces : une mère s'inquiète un jour de voir son fils lui demander un franc tous les matins, le suit : elle découvre une organisation souterraine où des adolescents, moyennant un ou deux francs, initient les plus jeunes aux mystères de leur anatomie.

Toute une vie souterraine, hors adultes, avec parfois des jeux sexuels moins innocents : lieux de prostitution ou d'initiation plus ou moins imposées. Rites symboliques : scarifications et mélange de sang. Le monde de l'adolescence et le monde de la fin de l'enfance à la recherche de la maturité.

Les adultes, découvrant cette utilisation des sous-sols, se sentent floués et leurs intrusions s'y effectuent sur un mode punitif : menaces et interdits. L'espace récupéré, ce peut être aussi le supermarché, espace anonyme, récupérable puisqu'il n'est à personne. Récupérable pour les sorties d'après dîner, en bande ou isolé, pour y voler quelque chose, ou rencontrer les copains ou simplement regarder : il y a du monde et des objets, c'est assez pour justifier des visites régulières.

(A suivre.)

## Dimanche après-midi

Débraillés, crosse de hockey en mains, sans patins, sans règles, sans buts conventionnels, trois garçons frappaient de toutes leurs forces sur une balle de tennis. Ils avaient choisi la place de parc de leur HLM pour s'ébattre.

A deux pas, une femme au regard anxieux les surveillait, tout en nettoyant sa voiture, prête à bondir dès que la balle viendrait frapper ce qui avait coûté le plus cher depuis son mariage.

Au troisième étage, un père de famille accoudé à la balustrade de son balcon, fumait une Gauloise, en écoutant la première mi-temps du match Servette-Sion, qui lui parvenait du poste de son voisin.

Il y a dix ans, cette scène aurait choqué : aujourd'hui, elle est le reflet de notre vie quotidienne. Le mot « weekend » a remplacé le dimanche. La roue de voiture donne aux jambes fatiguées par le labeur de la semaine, des bottes de sept lieues. Le gâteau traditionnel du dimanche a été mangé durant la semaine car il était en action le mardi au Super-Marché... Le costume du dimanche a quitté l'armoire à glace depuis qu'elle n'est plus à la mode, et depuis des années, on ne se voit plus qu'à moitié.

## Lundi matin

Ils sont là devant moi, filles en jeans, garçons en jeans, sauf l'un d'eux, de santé délicate et qui supporte difficilement le lendemain du dimanche.

Quelle transition brutale pour ces êtres placés soudainement dans un contexte imposé, alors que pendant deux jours ils ont fait ce que l'on ne désirait pas qu'ils fissent.

L. Mortier.

## Programme de la quinzaine d'éducation permanente

Mercredi 9 novembre, 20 h. 15, Hôtel de la Tête-Noire, à Fribourg.  
**CINÉMA : DE LA TECHNIQUE A L'IDÉE**, films et débat, présentés et animé par MM. René Sudom et Jacques Masset.

Vendredi 18 novembre, 20 h. 15, Ecole primaire de Bulle, **LE LIVRE AU SERVICE DE L'ENFANT**, exposé et débat animé par M<sup>me</sup> Bernadette Wider et M. Michel Dey.

**Rédactrice de la rubrique tribourgeoise** : M<sup>me</sup> Lucienne MORTIER, rue des Alpes 28, 1700 Fribourg. Tél. (037) 22 16 15.

## TRIBUNE LIBRE

### Effets... secondaires

Il m'a été donné de lire dans le « NF » du 17.10.1977 les mots suivants, qui se veulent probablement être un résumé d'une partie des quelques propos que « M. A. Pannatier, chef de service au Département de l'instruction publique... » aurait tenus à l'assemblée générale de l'AVPES, à Saint-Maurice : « Le mois de septembre a vu, pour la première fois depuis 1950, la possibilité de pourvoir en enseignants les écoles primaires. Durant 27 ans, il a fallu organiser des cours spéciaux et rapides qui ont eu des effets négatifs sur la qualité de la formation des enseignants primaires qui sont aujourd'hui 1400. »

Si ces paroles reflètent bien le fond de la pensée de M. Pannatier, il ne me dé-

plaît pas d'avoir, de sa part, une réponse quant au pourquoi « des cours spéciaux et rapides » ; un seul n'aurait-il pas dû suffire pour se rendre compte des « effets négatifs sur la qualité des enseignants primaires » ? Ou peut-être, croit-on les enseignants, de par « la qualité de l'enseignement » qui leur a été donné, capables de subir une influence négative sans réaction ?

D'autre part, il serait intéressant de

connaître la nature de ces « effets négatifs » ; car ne serait-il pas plus adéquat de dire, dans ce cas précis, que c'est « le corps professoral de nos écoles normales » qui n'a pas eu le temps nécessaire pour imposer, aux participants de ces cours, des effets positifs, c'est-à-dire LA conception de « la qualité de l'enseignement » ?

Enfin, je serai fort intéressé, dans un souci de formation continue ou, si c'est le cas, pour mettre un terme aux « effets négatifs », par une définition précise de « la qualité d'enseignement ».

Loin de moi tout esprit de polémique, mais je crois qu'il fallait le dire.

J.-C. Poncioni.

#### Rédacteur de la rubrique valaisanne :

Pierre-Marie Gabioud, route de Collombey 105, 1870 Monthei. Tél. (025) 4 68 70.

Grâce à sa compatibilité avec le grand laboratoire de langues (même position des pistes), la possibilité d'enregistreur soi-même sur la piste-maître, le laboratoire de langues individuel Philips AAC 4000

intéresse aussi les écoles.



Vous trouverez tout cela ainsi que les autres avantages de cet appareil universel (travail selon la méthode AAC, avec ou sans micro-casque, synchronisation de diapositives, etc.) dans la documentation détaillée que nous avons préparée pour vous. N'attendez pas plus longtemps, demandez-la aujourd'hui même.

Philips au service des écoles — le spécialiste AV en vidéosystèmes, laboratoires de langues, etc.



Philips S.A.  
Techniques Audio  
et Vidéo  
Case postale  
8027 Zurich  
Téléphone 01/44 2211

**PHILIPS**

#### Semaines de sport en hiver 1978

Demandez la nouvelle liste avec les termes libres maintenant ! Du 28 janvier au 25 février 1978 encore peu de possibilités de réservation. Du 9 janvier au 28 janvier 1978 ainsi que dès le 25 février 1978 plusieurs périodes libres. Prix avantageux. Réservation aussi possible pour de petits groupes.



Centrale pour maisons de vacances  
Case postale, 4020 Bâle.  
Tél. (061) 42 66 40 de 7 h. 45 à 11 h. 30 et de  
13 h. 30 à 17 h. 15.

Ecole pédagogique  
privée

Direction : E. Piotet

Pontaise 15, LAUSANNE. Tél. (021) 36 34 28.

Excellent formation de  
jardinières d'enfants et d'institutrices privées.

**FLORIANA**



Pour vos imprimés une adresse

**Corbaz s.a.**  
**Montreux**

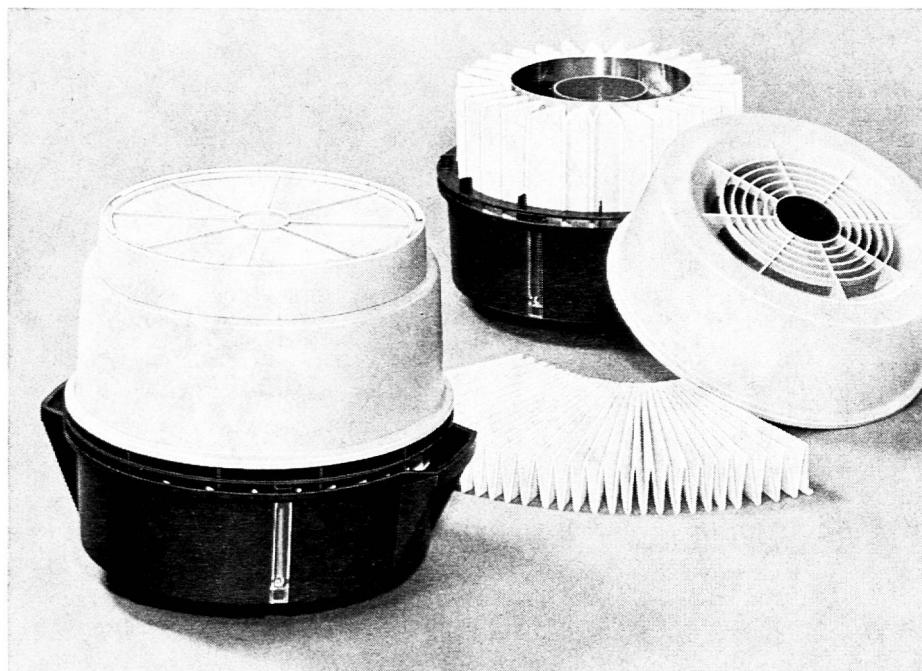
22, avenue des Planches

Tél. (021) 62 47 62

# Chère institutrice, cher instituteur,

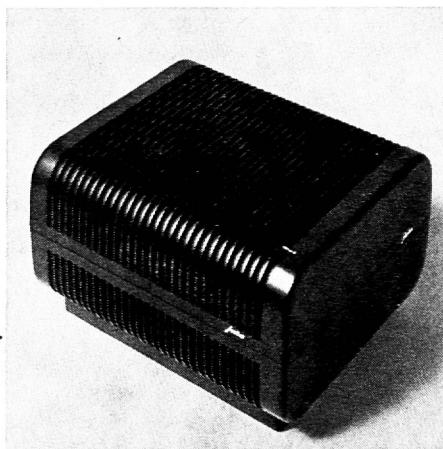
Vous vous êtes peut-être déjà demandé pourquoi les écoliers manquent plus souvent en hiver pour cause de refroidissement, de grippe, etc. En fait la pollution de l'air joue un grand rôle, et cela aussi dans les salles d'école. Il ne suffit pas d'ouvrir les fenêtres pendant les récréations pour renouveler l'air. L'air qui entre est toujours souillé —

chargé de particules agressives qui justement gênent le plus le bon fonctionnement des organes respiratoires et favorisent ainsi le rhume, la toux et la grippe. Un appareil de bon rendement capable de purifier et d'humidifier simultanément l'air peut remédier à cet état.



▲  
**Le «Sanamatic» vous est offert pour fr. 145.- (au lieu de fr. 182.-), pour fr. 170.- (au lieu de fr. 212.-) avec chauffage complémentaire.** Cet appareil traite environ 75 m<sup>3</sup> d'air à l'heure, l'humidifie et le purifie automatiquement.

**Le «Carré» vous sera livré pour fr. 210.- ► (au lieu de fr. 260.-).** Comme sa capacité horaire est de 100 à 120 m<sup>3</sup>, il convient avant tout aux locaux assez grands, donc aussi aux salles d'école.



Le «Sanamatic» et le «Carré» de JURA résolvent ce problème de façon très économique et absolument sans danger (consommation de courant extrêmement réduite et aucun danger d'échaudure puisque l'appareil se passe d'eau chaude). Nous voulons maintenant vous confier ces appareils pour un test gratuit de 15 jours. Si vous désirez acheter l'un ou l'autre pour votre ménage ou surtout pour l'école, vous bénéficierez en outre d'un prix de faveur.

Pour pouvoir procéder au test gratuit, vous n'avez qu'à remplir et envoyer le coupon ci-bas. Il ne vous engage à rien. D'ailleurs, cette action spéciale est limitée et s'adresse exclusivement aux instituteurs de tous degrés. Finalement, il est sûrement désirable que l'air soit aussi bon dans l'école.

## Coupon

\* Prière de marquer ce que vous désirez.

(Prière de l'envoyer à:  
JURA – Fabriques d'appareils électriques  
L. Henzirohs SA, Département de Vente,  
4626 Niederbuchsiten.)

Oui, je m'intéresse au test gratuit de 15 jours et vous demande de me fournir l'un des appareils suivants sans aucune obligation d'achat de ma part:

- \* «Sanamatic» sans chauffage auxiliaire.  
 «Sanamatic» avec chauffage auxiliaire.  
 «Carré».

Mon adresse:

\_\_\_\_\_ tél.: \_\_\_\_\_

# C'est facile bien sûr d'accorder une garantie de 5 ans sur les nouveaux projecteurs 16 mm Bauer P7 universal.

Les sept nouveaux projecteurs 16 mm Bauer P7 universal ont un équipement tellement sûr que nous sommes absolument sûrs d'eux:

Design fonctionnel éliminant les erreurs de manipulation. Système de chargement à «automatisme ouvert» pour service automatique ou manuel. Entraînement du film de toute sécurité grâce à une griffe à 4 dents. Fonctionnement impeccable même dans les conditions les plus dures. Déclenchement automatique au moyen d'un commutateur de sécurité. Luminosité exceptionnelle et haute qualité du son. Projection sans scintillement. Sécurité de fonctionnement garantie pour 5 ans par un service de contrôle annuel.

La maison Bauer occupe depuis des années une position de leader que vont encore renforcer ces nouveaux appareils dont les performances répondent à toutes les exigences posées dans l'enseignement ou dans l'industrie. Nous en sommes parfaitement sûrs.

## Coupon d'information

Nous désirons mieux connaître ces projecteurs de classe professionnelle.

Veuillez nous envoyer  Veuillez entrer en votre documentation en contact avec nous, détaillée.

Maison/Autorité:

Responsable:

Rue:

No postal et localité:

Téléphone:

A envoyer à Robert Bosch S.A.  
Dépt Photo-Ciné  
case postale, 8021 Zurich



**BAUER**  
de BOSCH

La qualité de bonne maison.

KLÖTTI WILD ▼

07810  
BIBLIOTHÈQUE NATIONALE  
SUISSE  
15. HALLWYLSTRASSE  
BERNE  
3003  
J. A.  
1820 Montreux